



2025 | 2026

RAPPORT ANNUEL



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

www.orientation.qc.ca



2025 | 2026

RAPPORT ANNUEL



Table des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation 6

Mission, vision et valeurs 7

Rapport de la présidente 8

Rapport de la directrice
générale et secrétaire 11

Renseignements généraux
sur les membres 15

Gouvernance 18

Conseil d'administration 18

Rémunération et participation
aux réunions 21

Rapport du conseil d'administration 22

Comités spécialisés du conseil
d'administration 25

Assemblée générale 28

Éthique et déontologie des
administratrices, des administrateurs
et des membres des comités statutaires 29

Équipe de l'Ordre 30

Protection du public 31

Comité d'accès à l'exercice
et au contrôle de la profession 31

Comité de la formation 35

Autorisations liées à la pratique
d'activités réservées 36

Activités relatives à l'inspection
professionnelle 37

Activités relatives aux normes
professionnelles et au soutien
à l'exercice de la profession 44

Bureau du syndic 45

Comité de révision 51

Conseil de discipline 52

Activités relatives à la conciliation
et à l'arbitrage des comptes 55

Activités relatives
aux infractions pénales 56

Activités relatives à l'assurance
responsabilité professionnelle 57

Activités relatives à l'indemnisation 57

Développement
des compétences 58

Rôle sociétal
et communications 63

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants 72

Résultats 74

Évolution de l'actif net 75

Situation financière 76

Flux de trésorerie 77

Notes complémentaires 78

Renseignements complémentaires 84

Lettres de présentation

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Boulet,

Ministre du Travail
Ministre responsable des Relations canadiennes

Québec, juin 2026

Monsieur Jean Boulet

Ministre du Travail
Ministre responsable
des Relations canadiennes
200, chemin Sainte-Foy
6^e étage
Québec (Québec) H2Z 1W6

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Caroline Dufour, c.o.

Montréal, juin 2026

Madame Mélanie Hillinger

Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Caroline Dufour, c.o.

Montréal, juin 2026

Mission, vision et valeurs

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.

Vision

Grâce à son leadership et son approche collaborative, l'Ordre vise à favoriser l'accès à l'expertise et aux services offerts par les conseillères et conseillers d'orientation, considérés comme essentiels à la société.

Énoncé de pertinence sociale¹

Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Valeurs

L'Ordre s'appuie sur des valeurs fondamentales qui guident et soutiennent son équipe ainsi que ses administrateurs et administratrices dans l'ensemble de leurs actions. Ces valeurs revêtent une importance centrale compte tenu de l'imputabilité de l'Ordre envers le public et ses membres, de son autonomie d'action et de son rôle dans la construction de l'identité professionnelle de ses membres.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Rigueur**

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Respect**

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Engagement**

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte de nos objectifs, ce qui se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Équité**

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun et chacune.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Intégrité**

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agit de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.

¹ L'énoncé de pertinence sociale a été adopté par le conseil d'administration en 2010, à la suite d'une réflexion collective avec les c.o.



Rapport de la présidente

Caroline Dufour, c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation du Québec

C'est avec fierté que je vous présente un aperçu des actions menées par notre conseil d'administration au cours de l'exercice 2025-2026 de même que les principales représentations politiques et stratégiques. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la collaboration précieuse de la directrice générale de l'Ordre, madame Gaëlle de Roussan, au professionnalisme constant de l'équipe de la permanence ainsi qu'à l'engagement soutenu des membres des comités statutaires, des administratrices et administrateurs, et de nos nombreux bénévoles, qui font preuve d'un profond attachement à notre profession et à notre mission de protection du public. Leur travail contribue au rayonnement de la profession et à l'accessibilité des services en orientation et en counseling.

Des actions visant l'accès aux services en orientation et en santé mentale

L'exercice 2025-2026 correspond à la deuxième année de notre nouvelle planification stratégique. L'objectif — favoriser l'accès aux services d'orientation, de counseling et d'intervention psychosociale en plus de garantir la qualité des services offerts par les c.o., tout en améliorant les mécanismes d'adaptation aux nouveaux défis et enjeux qui façonnent notre profession — a été au cœur de nos nombreuses actions. Ainsi l'année a-t-elle été marquée par des travaux visant à reconnaître et à mobiliser davantage l'expertise distinctive des c.o. afin d'améliorer l'accès aux services en santé mentale.

En effet, les projets de loi n° 112 (*Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada*) et n° 15 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*) ont démontré l'importance de questionner et de faire évoluer les pratiques permettant non seulement de répondre aux enjeux actuels mais aussi de se préparer aux défis de demain. Afin de bien saisir les particularités de la pratique de l'orientation et du counseling en dehors du Québec, des rencontres fréquentes ont eu lieu avec l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP). Cette association nationale bilingue fournit des normes de conduite professionnelle et éthique pour ses membres ainsi qu'une certification professionnelle reconnue dans plusieurs provinces canadiennes.

Une réflexion approfondie de la pratique de l'orientation a été entreprise et a mis en lumière la contribution essentielle des c.o. dans leur accompagnement dans les transformations sociales, psychosociales et économiques, ainsi que leur expertise en counseling personnel et professionnel. C'est ainsi que le conseil d'administration a adopté de nouvelles orientations concernant l'accès aux services, la prévention et le soutien à la population. Entre autres, le CA a recommandé de qualifier des professionnelles et professionnels compétents tout en s'assurant des normes de protection du public; de reconnaître les spécificités de chaque université en matière de formation initiale donnant ouverture au permis de l'Ordre; de revoir les processus d'admission qui favorisent le transfert de compétences, d'expérience professionnelle et la multiplicité des champs de pratique professionnelle liés au counseling professionnel, scolaire et personnel; de définir des balises en matière d'usurpation de titre, d'exercice



Rapport de la présidente

illégal ou d'usage de titre laissant croire à l'exercice de l'orientation; et de permettre un accès à la profession rapide, inclusif et raisonnable.

Conséquemment, le renforcement de nos partenariats avec des acteurs influents et la sensibilisation active du public à la profession de conseiller et de conseillère d'orientation devenaient des stratégies essentielles pour atteindre nos objectifs stratégiques. Des échanges soutenus ont été tenus avec l'Office des professions, les ordres du secteur de la santé mentale et des relations humaines, ainsi qu'avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour faciliter l'arrimage entre les besoins en santé mentale et le bassin encore sous-utilisé de professionnels et professionnelles que sont les c.o. Un mémoire a été déposé à l'Assemblée nationale afin d'informer, sensibiliser et préciser la pratique de l'orientation et du counseling.

Ces travaux de positionnement se sont inscrits dans une vision d'amélioration de l'accès en santé et services sociaux alors que les pressions liées aux transitions et à l'incertitude combinées aux transformations rapides du marché du travail rendent les parcours de vie plus complexes et accentuent les besoins d'accompagnement. Ils visent à assurer que chaque personne reçoit le bon service, au bon moment, en limitant la surcharge du système et en reconnaissant le plein potentiel des c.o. en matière de counseling personnel et professionnel.

Consultations, collaborations et avis

La collaboration interprofessionnelle demeure une priorité pour l'Ordre, tant auprès des autres ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qu'auprès de l'ensemble du système professionnel, ainsi que des acteurs des domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'emploi. Nous avons participé activement aux diverses tables de collaboration interprofessionnelle ainsi qu'aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec. L'accès à des services compétents est au cœur de nos préoccupations.

L'année 2025-2026 a été menée sous le signe de la consultation sur plusieurs thèmes :

- Projet de règlement modifiant le *Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées*;

- Projet de loi n° 15 déposé à l'Assemblée nationale et production d'un mémoire sur le sujet;
- Référentiel sur les rôles et responsabilités du personnel scolaire par le ministère de l'Éducation;
- Définitions de l'évaluation, du diagnostic et d'un socle commun de compétences par l'Office des professions;
- Règlement modifiant le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*;
- Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention dans le milieu de la santé et des services sociaux;
- Projet INSPIRE (*Initiative en soutien aux parcours d'insertion inclusifs * Recherche et échanges*);
- Diagnostics sur l'état d'équilibre de main-d'œuvre par profession par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029* par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Fiches d'intégration des professionnels en groupe de médecine de famille (GMF) par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Enjeux bloquants liés à la reconnaissance et à l'accès au diagnostic par les c.o. par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nous avons poursuivi nos échanges avec le ministère de l'Enseignement supérieur au sujet d'initiatives pouvant faciliter l'obtention de l'attestation permettant le diagnostic des troubles mentaux pour les conseillers et conseillères d'orientation, en cohérence avec le projet de loi n° 67 (*Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*) et répondant à la pénurie de main-d'œuvre en santé mentale à la suite des conclusions du rapport *Santé mentale : des formations qui répondent aux besoins de la population* (rapport David). Des rencontres se sont également tenues avec le Dr Jean-Bernard Trudeau, mandataire désigné pour examiner les enjeux du permis en psychothérapie dans le contexte de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), afin d'engager une réflexion sur la nécessité de distinguer le counseling de la psychothérapie pour augmenter l'accès aux services en santé mentale.

Au cours de l'hiver, le ministère de la Santé et des Services sociaux a formé un groupe de travail pour réviser les fiches des professionnels et professionnelles œuvrant en première ligne en santé. Les échanges visent l'utilisation pleine, entière et judicieuse des champs d'exercice de tous les professionnels et professionnelles de la première ligne en santé. Les rencontres sont prévues jusqu'à l'été 2026. En continuité de ces travaux d'optimisation, l'Ordre a donné son appui à la *Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne* et a proposé cinq actions pour en assurer la pleine réalisation :

- reconnaître l'urgence d'accroître l'accès de la population aux services en santé mentale;
- assurer un leadership clair et engagé dans l'élargissement des pratiques professionnelles en santé;
- valoriser et optimiser la contribution de l'ensemble des professionnelles et professionnels qualifiés à l'offre de services sociaux;
- mobiliser de manière complète l'expertise des conseillers et conseillères d'orientation en matière de santé mentale;
- promouvoir une collaboration interprofessionnelle efficace.

À la suite des recommandations du *Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse* (rapport Laurent), des démarches ont été entreprises afin de contribuer à une meilleure transition vers la vie adulte pour les jeunes ayant vécu un placement, notamment par la mise en place d'un accompagnement adapté à leurs besoins. À cet effet, une rencontre a eu lieu avec Lesley Hill, directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-ministre adjointe. De plus, nous avons participé à la rencontre des partenaires de la commissaire au bien-être et aux droits des enfants. Ces échanges ont permis de mettre en lumière l'importance de la place de l'accompagnement professionnel dans le parcours vers la réinsertion des jeunes ex-placés, ainsi que la nécessité d'intervenir de façon précoce afin de favoriser leur intégration et leur autonomie.

Enfin, comme par les années précédentes, nous avons poursuivi notre tournée des universités offrant la formation menant à l'Ordre, soit la maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke, en counseling de carrière

de l'Université du Québec à Montréal, en sciences de l'orientation de l'Université Laval et en psychologie du counseling de l'Université McGill. Ces rencontres ont permis de partager une compréhension commune des besoins émergents de la population, des enjeux et des réalités entourant la formation initiale et les exigences réglementaires, tout en dévoilant des pistes de solutions novatrices pour faciliter l'accès à la formation.

Perspectives pour l'année qui vient

Au cours de la prochaine année, les travaux visant à tirer pleinement parti de l'expertise des c.o. se poursuivront. La protection du public étant au cœur de notre mission, l'Ordre entend contribuer à une meilleure compréhension de la profession afin de favoriser un accès accru aux services d'orientation et en santé mentale. Ces démarches s'inscrivent dans un chantier plus large de reconnaissance de la contribution essentielle des c.o. en matière de prévention clinique, de développement des capacités d'adaptation au changement et de soutien à la prise de décision sur les plans scolaire, professionnel et personnel. Nos actions seront tournées vers l'avenir, pour que l'Ordre demeure pertinent, efficace et centré sur les besoins des personnes.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Gaëlle de Roussan, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

À titre de directrice générale et secrétaire, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente dans le *Rapport annuel 2025-2026* les activités réalisées par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. En consultant chacune des sections, vous aurez un compte rendu détaillé de ces activités, ce qui vous permettra d'apprécier l'ensemble des travaux de l'Ordre en lien avec sa mission première, soit la protection du public.

L'année a été marquée par l'intégration de la nouvelle directrice de la qualité de l'exercice, l'arrivée d'une nouvelle professionnelle à l'admission, de nouvelles orientations à l'admission, qui ont modifié le plan d'action du développement des compétences, la tenue du Colloque 2025, les besoins de relève au bureau du syndic et plusieurs consultations sur les plans politique et partenarial. Grâce à ce contexte, l'équipe de l'Ordre a su mobiliser ses ressources pour réaliser l'ensemble du Plan d'action 2025-2026.

Planification stratégique 2024-2028

L'année 2025-2026, deuxième année du Plan stratégique 2024-2028, a continué d'opérer sur trois enjeux : compétence, accessibilité et agilité organisationnelle.

L'Ordre a priorisé les opérations et projets selon leur cohérence avec la protection du public, le lien avec la planification stratégique et les ressources disponibles. Outre les activités opérationnelles obligatoires liées à la mission de l'Ordre, plusieurs résultats concrets ont été obtenus et, globalement, l'ensemble du Plan d'action 2025-2026 a été complété.

Concernant les actions et projets prévus par le Plan stratégique 2024-2028 et le Plan d'action 2025-2026, à ce jour 98 ont été complétés, 20 ont été lancés et doivent se poursuivre en 2026-2027, alors que 7 ont été reportés sans avoir été lancés et 4 n'ont été ni lancés ni reportés.

Les activités opérationnelles et les projets, au cœur de la mission de l'Ordre

Les activités opérationnelles essentielles à la protection du public sont la raison d'être de la mission de l'Ordre. Avec l'arrivée de nouvelles personnes se joignant à l'équipe, l'importance de l'agilité organisationnelle, de ne pas travailler en vase clos et de respecter les ressources de l'Ordre n'a pas empêché les activités opérationnelles qui reviennent chaque année de se réaliser.

Le service-conseil en éthique et en déontologie a répondu directement aux questions des membres de l'Ordre. Échanger avec les membres sur leurs questionnements déontologiques permet de rester à l'affût des enjeux liés à la pratique professionnelle et d'agir en prévention pour protéger le public.

Pour soutenir les membres dans la gestion rigoureuse de leur pratique en cohérence avec le nouveau *Guide explicatif du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*, l'Ordre a revu sa formation en tenue, détention et maintien des dossiers professionnels, qui a été rendue accessible à tous les c.o. en 2025-2026. La révision de la formation permet aux membres de se tenir à jour avec les nouvelles pratiques facilitant le travail multidisciplinaire, clarifiant les obligations déontologiques et simplifiant la gestion de la pratique en respect du secret professionnel et de la protection du public.

Débutée l'an dernier, une réorganisation importante des processus entourant l'admission à l'Ordre a donné lieu à plusieurs changements. La mise au point de balises d'admission par équivalence pour les personnes diplômées en counseling, le début de travaux pour l'approfondissement du profil de compétences requis au moment de l'entrée dans la profession ainsi que la conception d'outils d'évaluation des compétences. Le nombre de personnes admises par équivalence a augmenté de manière significative permettant l'intégration de personnes formées hors Québec en reconnaissant leurs compétences et l'équivalence de leur formation jumelée à leurs expériences de travail.

Découlant des travaux à l'admission, le développement des compétences a conçu plusieurs formations d'appoint pour soutenir l'intégration à la profession des personnes formées à l'étranger : *Diagnostic de la déficience intellectuelle : balises théoriques, cliniques et éthiques pour les c.o.*, *Ensemble structuré en psychométrie et évaluation*, *Introduction à la pratique des activités réservées et du counseling au Québec*, *Système scolaire et marché du travail au Québec* ainsi que des lectures dirigées en développement vocationnel.

L'Ordre a également tenu son colloque bisannuel sous le thème : « Une profession en mouvement : cultiver nos savoirs, enrichir nos pratiques ». Rassemblant 639 participantes et participants, le colloque a offert une programmation riche et diversifiée, témoignant d'une volonté de couvrir les différents secteurs de pratique, tout en favorisant des échanges sur les diverses réalités du terrain.

Grâce à un partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de l'Éducation, nous avons complété la révision et la bonification du site Web [Espace parents](#) dans le cadre de la [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#). Plus spécifiquement, le site a été révisé et mis à jour, en plus de l'ajout d'un onglet « [Au-delà des stéréotypes](#) », pour sensibiliser et outiller les jeunes et leurs parents en matière de diversification des choix scolaires et professionnels en plus de mettre au point du contenu pertinent pour transcender les stéréotypes. Le site a été conçu pour aider les parents du Québec à mieux comprendre ce que vivent leurs jeunes en leur donnant des outils pour les accompagner dans leur développement personnel et identitaire, et ce, tout au long de

leurs études. Il continue d'attirer les parents en grand nombre.

Soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Ordre a complété l'implantation de la démarche de planification des services d'orientation (PSO) au collégial et à l'université. La démarche s'avère très appréciée des c.o. et des gestionnaires visés : son déploiement se poursuivra dans la prochaine année partout au Québec afin de joindre le plus de milieux possibles. En plus de la démarche d'accompagnement, une formation sur le rôle-conseil en organisation a été offerte aux c.o. du milieu collégial et universitaire.

Par ailleurs, plusieurs travaux de modification réglementaire ont été entrepris. Le [Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société](#) a été abrogé et des modifications de concordance ont été effectuées au [Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation](#) et au [Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec](#).

L'Ordre a également lancé une réflexion sur des travaux réglementaires concernant le [Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec](#) et sur le [Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec](#).

Gouvernance de l'Ordre, gestion des risques et loi 25

Le conseil d'administration et ses comités restent très actifs et efficaces dans leurs travaux. L'Ordre révisé ses politiques au moins tous les cinq ans et rédige de nouvelles politiques, au besoin. Pendant l'année, dix politiques ont été révisées, une charte de comité a été mise à jour et trois politiques ont été abrogées pour être remplacées par un *Manuel de l'employé.e*. Un *Manuel de l'administrateur.trice* a été rédigé pour favoriser l'intégration des nouvelles personnes au conseil d'administration. En application de la politique sur la gestion des risques adoptée, le CA a mis à jour le plan de gestion des risques rédigé en 2024-2025 en cohérence avec la planification stratégique 2024-2028.



Le processus électoral et une démission au sein du conseil d'administration ont donné lieu à un vote et à un appel de candidatures menant à l'intégration de cinq nouvelles administratrices et la réélection d'une administratrice. Conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, Caroline Dufour, c.o., a été élue présidente au suffrage des administrateurs.

Conformément à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25), l'Ordre continue le processus de destruction de documents pour s'assurer de ne conserver que ce qui est permis par la loi.

Des partenariats... maintien de liens fructueux

Nous sommes sollicités régulièrement par différents partenaires pour contribuer à des dossiers de développement des compétences, de développement de la pratique et de valorisation de la profession.

En lien avec le développement des compétences

Deux collaborations importantes sont dignes de mention. Avec le CERIC, un organisme canadien qui fait la promotion du développement de carrière au Canada, nous avons poursuivi une collaboration en menant plusieurs actions. Avec la participation du Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ), nous avons été en mesure d'offrir gratuitement des cercles d'apprentissage en développement des compétences interculturelles pour les c.o. en milieu scolaire.

Plusieurs autres collaborations ont permis d'élargir l'offre de formation et d'assurer une vigie stratégique avec le Conseil interprofessionnel du Québec, notamment sur l'évolution de l'intelligence artificielle et ses incidences sur le système professionnel, le public et nos membres.

En lien avec le développement de la pratique et de la recherche

La Direction de l'enseignement universitaire et la Direction générale des affaires universitaires, de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur ont pour-

suivi leurs échanges avec l'Ordre concernant l'optimisation de la formation en psychologie et en santé mentale. Ces travaux découlent, entre autres, du rapport David déposé au printemps 2023, dont l'une des 18 recommandations concerne l'Ordre. La collaboration vise à faciliter l'accès à la formation pour l'obtention d'une attestation pour le diagnostic des troubles mentaux et du permis de psychothérapie pour les c.o. L'équipe de l'Ordre a rencontré divers partenaires universitaires afin d'explorer des occasions pour faciliter l'accès à la formation sur le diagnostic des troubles mentaux.

Le Fonds Desjardins en recherche-intervention sur l'éducation, l'orientation et la vie au travail a été créé par l'Université Laval. Son but est de promouvoir et de soutenir financièrement la recherche universitaire et la formation de la relève. L'Ordre a maintenu sa participation au comité directeur en tant qu'organisme dont les intérêts sont compatibles avec ceux du fonds et ainsi participer à la surveillance de son utilisation.

L'Ordre a également appuyé de nombreuses initiatives liées à la recherche, dont les travaux de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse (CRJ), un projet de recherche sur l'intelligence artificielle et les jeunes du secondaire auprès du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, un projet pour l'identification de balises afin de faciliter le jugement professionnel pour soutenir les c.o. dans leur utilisation de l'intelligence artificielle auprès du Canadian Education and Research Institute for Counselling (CERIC) ainsi qu'un projet pour développer des exercices artistiques et ainsi contribuer au parcours scolaire et au développement personnel d'élèves également auprès du CERIC.

En lien avec le positionnement de la profession

L'Ordre a poursuivi sa participation au comité de valorisation des personnes professionnelles du domaine du développement de carrière, counseling et orientation. Le comité a été mis en place à l'initiative des représentants et représentantes des programmes en développement de carrière de l'Université du Québec à Montréal en collaboration avec les universités qui offrent un programme donnant ouverture au permis, soit l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval, ainsi que les associations professionnelles en orientation et en développement de carrière.

L'Ordre a également débuté la mise sur pied d'une campagne de positionnement de la profession de c.o. dans le but d'informer et sensibiliser le public à l'expertise des conseillers et conseillères d'orientation. Les travaux et la diffusion vont se poursuivre en 2026-2027 et se feront en consultant le public, les c.o. et les différents partenaires.

Ressources humaines

La gestion des ressources humaines, d'une importance capitale, reste un défi, comme c'est le cas pour l'ensemble du marché du travail actuel.

En 2025-2026, la transition à la direction de la qualité de l'exercice s'est poursuivie. Geneviève K. Bergeron, c.o., en poste depuis février 2025 et possédant une expertise particulière en lien avec l'admission, a continué son intégration à titre de directrice de la qualité de l'exercice professionnel.

De plus, une nouvelle chargée d'affaires professionnelles responsable de l'admission par équivalence a fait son entrée en poste en septembre 2025. La transition s'est faite de manière fluide et a permis de minimiser la perte d'expertise au sein de l'organisme. Malgré les défis — et à notre grande satisfaction —, le travail se poursuit de façon exceptionnelle.

Deux nouvelles enquêtrices, candidates au poste de syndique adjointe, ont amorcé leur mandat, s'inscrivant dans une démarche de développement de la relève au bureau du syndic et de réduction des délais d'enquête. Le bureau du syndic, qui a vu le nombre d'enquêtes augmenter sensiblement au cours des dernières années, a revu ses outils de travail et ses processus afin de s'adapter à ce nouveau contexte.

Comme un changement ne vient jamais seul, l'Ordre a également été touché par les tendances du marché du travail et a affiché un taux de roulement de son personnel pour l'année 2025-2026 de 7 %, un taux présentant une légère diminution par rapport au roulement de 8 % de l'année précédente.

En conclusion

Enfin, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des membres de l'équipe pour leur dévouement exemplaire, leur rigueur professionnelle, leur engage-

ment et leur capacité à relever les défis avec résilience. Je suis profondément fière du travail accompli par cette équipe restreinte, confrontée à la pression de gérer efficacement de nombreux dossiers prioritaires. Un merci chaleureux aux membres des comités et aux bénévoles, dont l'engagement nous permet d'assumer nos responsabilités avec succès. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité, leur confiance et leurs précieux conseils. Un merci particulier à madame Caroline Dufour, pour son soutien constant, sa pensée stratégique et sa détermination.



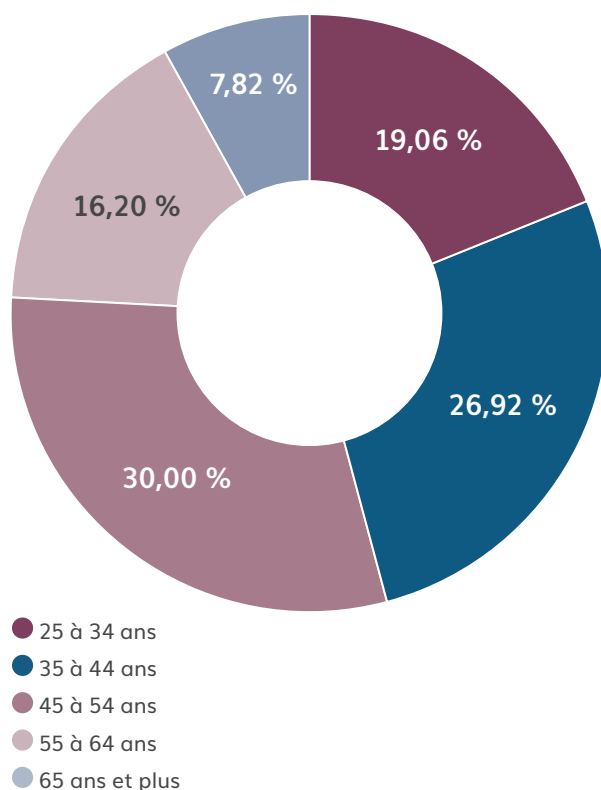
Renseignements généraux sur les membres

Répartition géographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE MEMBRES
Bas-Saint-Laurent (01)	63
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	91
Capitale-Nationale (03)	481
Mauricie (04)	83
Estrie (05)	258
Montréal (06)	490
Outaouais (07)	58
Abitibi-Témiscamingue (08)	20
Côte-Nord (09)	29
Nord-du-Québec (10)	7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	31
Chaudière-Appalaches (12)	214
Laval (13)	83
Lanaudière (14)	89
Laurentides (15)	127
Montréal (16)	387
Centre-du-Québec (17)	81
Hors Québec	31
TOTAL DES MEMBRES	2 623
TOTAL FEMMES (83,35 %)	2 187
TOTAL HOMMES (16,5 %)	432
TOTAL AUTRES (0,15 %)	4

Répartition des membres selon l'âge

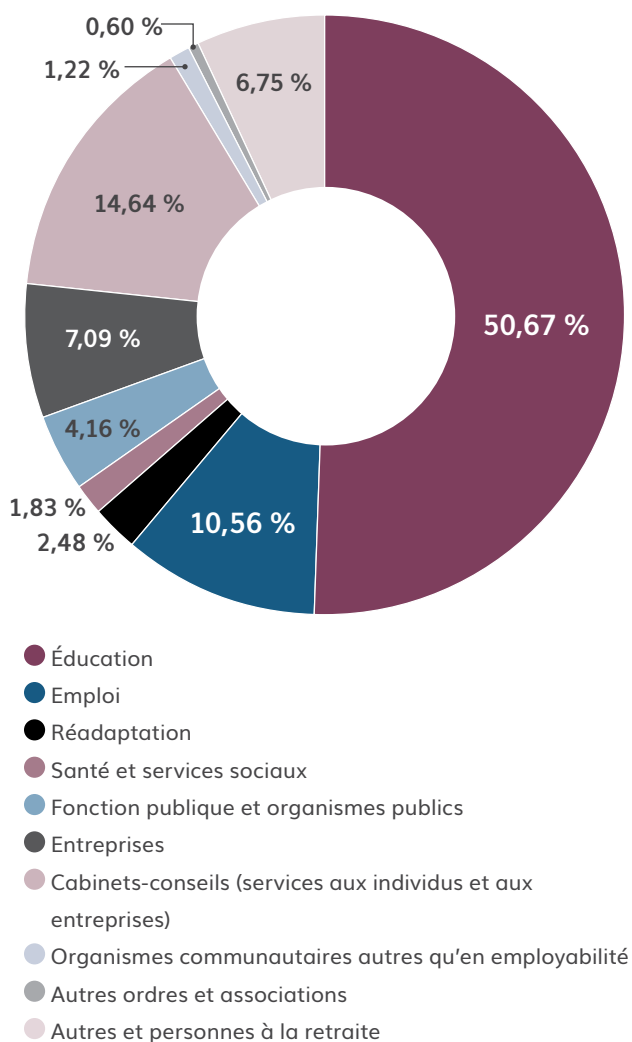
ÂGE	TOTAL	%
25-34 ans	500	19,06 %
35-44 ans	706	26,92 %
45-54 ans	787	30,00 %
55-64 ans	425	16,20 %
65 ans et plus	205	7,82 %
TOTAL	2 623	



Répartition des membres selon les milieux de pratique

MILIEUX DE PRATIQUE	TOTAL	%
Éducation	1 329	50,67 %
Primaire	17	
Secondaire – secteur jeunes	580	
Secondaire – secteur adultes	249	
Centre administratif	52	
Cégep	258	
Université	69	
Université (consultation)	104	
Emploi	277	10,56 %
Organismes de développement de l'employabilité	267	
Emploi-Québec	10	
Réadaptation	65	2,48 %
Compagnies d'assurances	15	
CNESST, SAAQ, IVAC	14	
Centres de réadaptation	36	
Santé et services sociaux	48	1,83 %
Centres hospitaliers	15	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	27	
Centre de détention et de réhabilitation	6	
Fonction publique et organismes publics	109	4,16 %
Entreprises	186	7,09 %
Cabinets-conseils (services aux individus et entreprises)	384	14,64 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	32	1,22 %
Autres ordres et associations	16	0,60 %
Autres et personnes à la retraite	177	6,75 %
TOTAL	2 623	100 %

Renseignements généraux sur les membres





Inscription au tableau au 31 mars 2026

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau au 31 mars de l'exercice précédent	2 626
+ Nouvelles inscriptions au cours de l'exercice	115
Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs temporaires à la suite de la reconnaissance d'une équivalence délivrés en vertu de l'article 42.1. par. 1 du <i>Code des professions</i>	37
Permis réguliers délivrés en vertu d'un diplôme par les établissements d'enseignement donnant ouverture au permis conformément à l'article 184 du <i>Code des professions</i>	62
Permis réguliers délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	16
De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	6
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	7
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	3
+ Réinscriptions	46
- Radiations pour non-paiement	36
- Démissions	126
- Décès	2
- Permis restrictifs temporaires révoqués	0
= TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2026	2 623

INSCRIPTIONS PAR TYPE DE PERMIS

Titulaires d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (art. 37)	2
Titulaires d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (art. 37)	1
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance	43
Titulaires d'un permis régulier	2 577

CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)

COÛT

Membres réguliers	2 356	690,00 \$
Membres recrues	76 9 7	345,00 \$ 517,50 \$ 172,50 \$
Membres non en exercice	67	172,50 \$
Membres hors Québec	1	172,50 \$
Membres hors Canada	8	172,50 \$
Membres émérites	4	—
Membres à vie	37	—
Membres Prix Wilfrid-Éthier	3	—
Membres retraités	55	69,00 \$
TOTAL	2 623	

LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE 2

SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE 0

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'ORDRE 0

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	217
Accréditations à la médiation familiale • Avec engagement : 1 • Sans engagement : 10	11
Attestations de formation pour le diagnostic des troubles mentaux	32

ÉTUDIANTES ASSOCIÉES ET ÉTUDIANTS ASSOCIÉS AU 31 MARS 2026 55

MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes)	50
Membres* actionnaires dans les SPA déclarées	47
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes)	1
Membres* associés dans les SNCRL déclarées	2

* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou travaillant sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration (CA) occupe une place centrale dans la réalisation de la mission principale de l'Ordre, soit la protection du public. À ce titre, il exerce une responsabilité de gouvernance qui dépasse la simple supervision administrative. Il oriente les priorités stratégiques, l'encadrement des pratiques professionnelles et veille à ce que l'ensemble des activités de l'Ordre soient menées dans le respect du *Code des professions* et des règlements qui en découlent.

Son rôle consiste notamment à assurer une surveillance rigoureuse de la gestion de l'Ordre, à adopter les politiques nécessaires à son bon fonctionnement et à superviser la conduite de ses affaires. Le CA détient l'ensemble des prérogatives, pouvoirs et droits conférés à l'organisme, à l'exception de ceux réservés à l'assemblée générale des membres. Par l'entremise de ses travaux et de ceux de ses comités, il contribue activement à l'évolution de la profession, à l'amélioration continue des pratiques et au maintien des normes élevées de compétence et d'éthique.

En assumant ces responsabilités, le CA joue un rôle essentiel dans la confiance du public envers la profession et dans la qualité des services offerts par les conseillères et conseillers d'orientation du Québec et, surtout, dans la protection du public.

Composition

Conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le CA est composé de onze membres. Huit sont élus par les membres de l'Ordre et sont répartis dans cinq régions électorales. Parmi ces administratrices et administrateurs élus, une personne est désignée pour assumer la présidence, ce qui garantit un leadership stratégique et une cohérence dans la conduite des travaux.

À ces membres élus s'ajoutent trois administratrices ou administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Leur présence permet d'intégrer une perspective externe et indépendante, essentielle à l'équilibre de la gouvernance et à la protection du public.

La durée des mandats est de trois ans.

RÉGIONS ÉLECTORALES	NOMBRE DE POSTES
1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1
2 : Outaouais, Laval, Lanaudière et Laurentides	1
3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	2
4 : Estrie et Montérégie	2
5 : Montréal	2



Présidence et vice-présidence

Caroline Dufour, c.o., a été élue présidente en juin 2025 pour un mandat de trois ans, qui se poursuivra jusqu'en 2028. Le CA a aussi procédé à l'élection de Jean-Pierre Cormier, c.o., à la vice-présidence. Son mandat, également d'une durée de trois ans, prendra fin en 2028.

PRÉNOM ET NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Caroline Dufour, c.o.	Août 2024, désignation à titre de succession Juin 2025, 1 ^{er} mandat	—

Élections 2025 au conseil d'administration

En 2025, cinq postes d'administratrices et d'administrateurs étaient à pourvoir au sein du CA dans les régions électorales 2, 3 et 4. La période de mise en candidature s'est terminée le 1^{er} avril et le scrutin s'est déroulé le 1^{er} mai.

Dans la région 3, des élections ont été tenues et ont mené à l'élection de Julie Gouin, c.o., et de Caroline Lessard, c.o. Dans la région 4, une seule candidature a été reçue pour l'un des deux postes à combler, où Caroline Dufour, c.o., a été élue par acclamation.

Ainsi, deux postes sont demeurés vacants dans les régions 2 et 4 à l'issue du processus électoral. Ils ont été pourvus par le CA en juin 2025, à la suite d'un appel de candidatures. Karolane Dubreuil, c.o., a été nommée administratrice pour la région 2 tandis que ce fut Line Meunier, c.o., pour la région 4.

Par ailleurs, une démission survenue en cours d'année dans la région 1 a mené à la nomination de Katherine Ouellet, c.o., en septembre 2025, à la suite d'un appel de candidatures.

Grâce à ces élections et nominations, l'Ordre a accueilli un conseil d'administration largement renouvelé, apportant une diversité d'expertises et un souffle nouveau à la gouvernance.

Administratrices et administrateurs élus

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION (DÉBUT DE MANDAT)	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2026	TAUX DE PARTICIPATION AU CA
Région 1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
Katherine Ouellet, c.o.	Nommée en septembre 2025	Mai 2028	—	2/2
Région 2 : Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière				
Karolane Dubreuil, c.o.	Nommée en juin 2025	Mai 2028	—	4/6
Région 3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec				
Julie Gouin, c.o.	Élue en mai 2025	Mai 2028	—	6/6
Caroline Lessard, c.o.	Élue en mai 2025	Mai 2028	—	6/6
Région 4 : Estrie et Montérégie				
Caroline Dufour, c.o.	Élue en juin 2025	Mai 2028	—	7/7
Line Meunier, c.o.	Nommée en juin 2025	Mai 2028	—	6/6
Région 5 : Montréal				
Mirela Malushaj, c.o.	Nommée par le CA en juillet 2018, élue en mai 2021 et réélue en mai 2024	Mai 2027	2 mandats	4/7
Jean-Pierre Cormier, c.o.	Nommé par le CA en juin 2024	Mai 2027	—	7/7

* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1^{er} jeudi de mai.

Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2026	TAUX DE PARTICIPATION AU CA
Denise Dubois	Nommée le 31 mai 2024	Mai 2027	—	6/7
Pierre Chagnon	Nommé le 31 mai 2024	Mai 2027	—	5/7
Bernard Deschamps	Nommé le 21 avril 2023 et en juin 2025	Mai 2028	1 mandat	7/7

* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1^{er} jeudi de mai.

Rémunération et participation aux réunions

En 2025-2026, la rémunération annuelle de la présidente, Caroline Dufour, s'est établie à 83 171,76 \$, en plus des avantages sociaux. La présidente exerce ses fonctions à raison de trois jours par semaine. Pour sa part, la directrice générale et secrétaire, Gaëlle de Roussan, a reçu une rémunération de 128 991,73 \$, à laquelle s'ajoutent également les avantages sociaux.

À l'exception de la présidente, les administratrices et administrateurs élus de l'Ordre ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation aux séances du CA. Toutefois, ces personnes bénéficient d'un jeton de 321,28 \$ (45,90 \$/heure) pour leur présence aux réunions des différents comités spécialisés du CA. Ce jeton ne couvre pas le temps de préparation ni les déplacements.

Quant aux administratrices et administrateurs nommés, leur participation est remboursée par l'Office des professions du Québec, selon les règles applicables.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PARTICIPATION AUX COMITÉS	RÉMUNÉRATION
Émilie Allen, c.o. (fin de mandat en juin 2025)	Comité de gouvernance	1/1	99,45 \$
Jean-Pierre Cormier, c.o.	Comité de gouvernance	5/5	451,36 \$
Karolane Dubreuil, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	4/6	367,20 \$
Julie Gouin, c.o.	Comité de gouvernance	4/4	581,41 \$
Annie Gourde, c.o. (fin de mandat en juin 2025)	Comité des finances et des ressources humaines	1/1	137,70 \$
Josée Lachance, c.o. (fin de mandat en juin 2025)	Comité stratégique	1/1	183,60 \$
Caroline Lessard, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	2/4	183,60 \$
Mirela Malushaj, c.o.	Comité stratégique	2/3	160,65 \$
Line Meunier, c.o.	Comité stratégique	2/2	172,13 \$
Annie Trudel, c.o. (démission en septembre 2025)	Comité des finances et des ressources humaines	3/3	275,40 \$
Pierre Chagnon	Comité de gouvernance	4/5	S.O.
Bernard Deschamps	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	S.O.
Denise Dubois	Comité stratégique	3/3	S.O.

Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Le rôle d'un conseil d'administration	9	3
La gouvernance et l'éthique	12	0
L'égalité entre les femmes et les hommes	12	0
La gestion de la diversité ethnoculturelle	12	0

Rapport du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2025-2026, le CA a tenu sept séances ordinaires. Aucune séance extraordinaire n'a été convoquée.

Principales résolutions du conseil d'administration

Pratiques de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- entériné les décisions prises par le comité des finances et des ressources humaines au cours de l'année;
- mis en œuvre les dispositions relatives à la tenue de l'assemblée générale concernant la consultation sur le montant de la cotisation annuelle pour 2026-2027, incluant :
 - > l'adoption du budget provisoire pour 2026-2027 à soumettre aux membres,
 - > la recommandation d'augmentation de 2 % (15 \$),
 - > la prise en compte des commentaires reçus des membres;
- fixé la cotisation annuelle 2026-2027 à 705 \$, ce qui représente une augmentation de 2 % (15 \$);

- procédé à l'évaluation de la directrice générale;
- reçu le *Manuel de l'administratrice* destiné à soutenir l'intégration et l'exercice des fonctions des administratrices et administrateurs;
- procédé aux déclarations de conflit d'intérêts ainsi qu'à l'autoévaluation de sa performance annuelle, analysée par le comité de gouvernance.

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés par la firme Poirier & Associés au 31 mars 2025;
- reçu le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile des administratrices, administrateurs et dirigeants de l'Ordre pour 2026;
- renouvelé l'entente-cadre d'assurance responsabilité professionnelle des membres pour 2026-2031 auprès de Beneva;
- recommandé aux membres, au cours de l'assemblée générale :
 - > une augmentation de 2 % du montant du jeton de présence des administratrices et administrateurs élus pour 2026-2027, portant à 327,74 \$ le tarif pour une journée,



- > le maintien de la rémunération globale de la présidente à 100 722 \$ pour 2026-2027,
- > la reconduction de la firme Poirier & Associés comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2025-2026;
- adopté les prévisions budgétaires provisoires pour 2026-2027 et révisé celles de 2025-2026;
- indexé de 2 % les échelles salariales et les jetons de présence des membres des comités statutaires pour 2026-2027;
- approuvé un projet de modernisation technologique;
- adopté les rapports statutaires du bureau du syndic;
- pris acte des rapports semestriels de l'exercice professionnel en matière d'inspection, d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession, ainsi que des activités de développement des compétences;
- adopté le *Manuel de l'employé.e* et les contrats de travail-type abrogeant ainsi la *Politique des conditions de travail des employés et employées*, la *Politique des conditions de travail du ou de la syndique* et la *Politique des conditions de travail de l'équipe de direction*;
- mis à jour :
 - > la charte du comité des finances et des ressources humaines afin d'y ajouter la responsabilité de la révision du *Manuel de l'employé.e*,
 - > la *Politique des prix de l'Ordre* en ajustant certains critères d'admissibilité et en révisant le prix Wilfrid-Éthier,
 - > la *Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus* afin d'assurer la conformité à l'interprétation de la réglementation fiscale applicable liée aux frais de déplacement de la présidence,
 - > la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles* en l'ajustant de certains tarifs pour refléter l'évolution des coûts et de l'indice des prix à la consommation ainsi que l'ajout de nouveaux services,
 - > la *Politique de gouvernance* afin d'y intégrer le nouveau formulaire d'évaluation du conseil d'administration;
- révisé dans le cadre du cycle quinquennal de mise à jour :
 - > la *Politique contre le harcèlement* afin d'assurer sa conformité au cadre législatif actuel,
 - > le *Code d'éthique et de conduite des employés et des membres des comités statutaires de l'Ordre* afin d'assurer une cohérence avec les autres politiques — notamment celle contre le harcèlement — et de clarifier certaines balises comportementales,
 - > la *Politique des droits d'auteur* afin d'assurer sa conformité aux dispositions légales actuelles en matière de propriété intellectuelle,
 - > la *Politique du télétravail* en ajustant certaines modalités d'application,
 - > la *Politique de gestion des médias sociaux* afin de s'arrimer aux pratiques actuelles,
 - > la *Politique des placements temporaires des avoirs de l'Ordre* dorénavant intitulée *Politique de placement des avoirs de l'Ordre*;
- mise en place un agenda de consentement comme pratique officielle dans les ordres du jour des séances du conseil d'administration;
- pris acte du bilan des actions réalisées en 2025-2026 et celles prévues pour 2026-2027;
- adopté la mise à jour du plan de gestion des risques 2026-2027.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle;
- reçu le rapport général d'élection 2025 élisant ainsi Julie Gouin, c.o., (région 3), Caroline Lessard, c.o., (région 3) et Caroline Dufour, c.o., (région 4), comme administratrice;
- délivré deux attestations de formation pour le diagnostic des troubles mentaux;
- accordé une accréditation à la médiation familiale, avec engagement;

- conclu d'amorcer une révision du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec* afin de mieux refléter l'évolution de la profession et des pratiques de formation;
- adopté le projet de rapport annuel 2024-2025;
- abrogé le *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société* et modifié en concordance le *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation du Québec* ainsi que le *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*;
- adopté une résolution de principe pour entreprendre les démarches d'autorisations légales d'exercer à inscrire à un règlement pris en vertu de l'article 94 q) du *Code des professions*;
- résolu d'entreprendre les travaux nécessaires à l'harmonisation des titres professionnels réservés avec les provinces et territoires du Canada ainsi que de moderniser le champ d'exercice des c.o. lié au counseling clinique;
- adopté les conclusions de l'analyse 2026 du programme Master of Arts (M.A.) in Counselling Psychology (Non-Thesis) de l'Université McGill maintenant leur inscription au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*;
- adopté le Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2026-2027.
- discuté de la modernisation de l'encadrement de l'orientation et du counseling, notamment en matière de protection du public et de mobilité interprovinciale;
- adopté un plan de réduction des délais d'attente relatifs au traitement des enquêtes disciplinaires et de gestion de la relève du bureau du syndic;
- pris acte des réponses au questionnaire sur le socle commun de compétences pour l'exercice du diagnostic de l'Office des professions;
- pris acte du bilan 2025 de la Semaine québécoise de l'orientation;
- pris acte des commentaires déposés dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur la planification de l'immigration pour la période de 2026-2029;
- reçu le mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*;
- reçu les propositions préliminaires de définitions issues de la consultation par l'Office des professions sur le socle de compétences en diagnostic.

Prix et distinctions

Le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix professionnel à Gabrielle Beaupré, c.o., pour son livre *Présence attentive et autocompassion au service de la carrière : moi, ma pratique, ma clientèle*;
- décerné le Prix de l'orientation à Julie Morissette, c.o., Annie Gourde, c.o., Liette Goyer, c.o., et Patricia Dionne, c.o., pour leur ouvrage *L'accompagnement visant l'intégration des personnes réfugiées faiblement scolarisées : une perspective interculturelle en orientation*.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté un rapport d'analyse sur les processus d'admission automatique et d'admission par équivalence;
- participé aux réflexions du comité stratégique sur les risques de confusion liés aux titres professionnels;



Élections et nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- élu Caroline Dufour, c.o., présidente, et Jean-Pierre Cormier, c.o., vice-président;
- nommé comme administratrices Karolane Dubreuil, c.o., (région 2) et Line Meunier, c.o., (région 4), à la suite des postes vacants au terme des élections 2025;
- nommé comme administratrice Katherine Ouellet, c.o., (région 1), à la suite d'une vacance survenue en cours d'année;
- procédé aux élections des membres élus et nommés des comités spécialisés institués par le CA;
- nommé de nouveaux membres au conseil de discipline;
- nommé de nouveaux secrétaires substitués au conseil de discipline;
- nommé une nouvelle secrétaire du comité d'accès et de contrôle à l'exercice de la profession;
- nommé des membres en renouvellement de mandat ainsi que de nouveaux membres à des comités statutaires afin de pourvoir certains postes vacants;
- nommé une nouvelle représentante au comité de la formation;
- désigné les personnes déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2025-2026.

Comités spécialisés du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué quatre comités chargés de l'appuyer dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa *Politique de gouvernance*.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mandat de préparer les politiques, les pratiques de gouvernance et les règles de contrôle interne qui les encadrent. Ses travaux s'appuient sur les lignes directrices de l'Office des professions du Québec, les meilleures pratiques reconnues et des tendances actuelles en matière de gouvernance. Le comité a également la responsabilité de signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et de recommander, le cas échéant, des solutions appropriées.

Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a notamment :

- révisé, puis recommandé l'adoption :
 - > du *Code d'éthique et de conduite du personnel employé et des membres des comités statutaires de l'Ordre*,
 - > de la *Politique des prix et reconnaissances*,
 - > de la *Politique des médias sociaux*,
 - > de la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles*,
 - > de la *Politique sur les documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction*,
 - > du *Plan de gestion intégrée des risques 2026-2027*;
- recommandé l'adoption d'un agenda de consentement comme pratique de gouvernance;
- révisé les risques liés à la gouvernance, à l'éthique et à la réglementation;

- approuvé la démarche de consultation de mise à jour du plan de gestion intégrée des risques pour 2026-2027;
- procédé à l'analyse de la compilation de l'évaluation du CA ainsi qu'à l'examen des déclarations de conflits d'intérêts pour l'année 2024-2025;
- contribué à un manuel destiné aux nouveaux administrateurs et administratrices;
- adopté un calendrier des travaux 2025-2026;
- revu la présentation du rapport de la présidence et celui du bureau du syndic;
- révisé le processus d'évaluation du conseil d'administration, des comités et de la présidence.
- adopté les états mensuels des revenus et dépenses;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence;
- analysé la rentabilité du développement des compétences;
- reçu les dépenses finales liées au Colloque 2025;
- révisé le budget 2025-2026 ainsi que celui de 2026-2027;
- pris acte de l'état des placements et des avoirs de l'Ordre;
- recommandé au CA une indexation des échelles salariales pour 2026-2027;
- étudié les indicateurs utiles en vue de recommander le montant de la cotisation annuelle 2026-2027;

Membres du comité de gouvernance

- **Pierre Chagnon**, administrateur nommé
- **Jean-Pierre Cormier**, c.o.
- **Caroline Dufour**, c.o., présidente de l'Ordre
- **Julie Gouin**, c.o., présidente du comité

Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques et dans la mise en place de mesures pour les prévenir ou les atténuer. Il formule des recommandations lui permettant de prendre des décisions éclairées.

Il soutient également le CA dans les dossiers liés à l'embauche, à l'évaluation et à la rémunération de la directrice générale et secrétaire ou du directeur général et secrétaire. De plus, il rédige des politiques et des normes en matière de gestion des ressources humaines et signale au CA les risques associés.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu sept réunions, au cours desquelles il a notamment :

- adopté un calendrier des activités de l'année;
- conçu, en vue d'une adoption :
 - > un plan de diminution des délais de traitement et de relève au bureau du syndic,
 - > un *Manuel de l'employé.e* et des contrats de travail-types en abrogeant les politiques relatives aux conditions de travail;
- suivi l'évolution des ressources humaines (nouvelle embauche, congé de maladie, recrutement d'enquêtrices candidates à la fonction de syndique adjointe);

- préparé des recommandations concernant la rémunération des administratrices et administrateurs élus ainsi que celle de la présidence pour 2026-2027;
- recommandé au CA le choix de la firme d'audit pour la vérification des livres et comptes pour 2025-2026, à la suite d'un appel d'offres;
- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - > la *Politique contre le harcèlement*,
 - > le contrat de travail de la direction générale,
 - > la *Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus*,
 - > la *Politique sur le télétravail*,
 - > la *Politique des placements temporaires des avoirs de l'Ordre*;



- pris acte des résultats du sondage de satisfaction des employés et employées;
- procédé à l'évaluation de la direction générale pour 2025-2026;
- étudié, en vue d'une recommandation, le renouvellement de l'assurance responsabilité professionnelle des membres;
- été informé de l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et la sécurité au travail*, et des étapes à suivre;
- suivi les risques liés aux finances et aux ressources humaines;
- procédé à une analyse préliminaire des coûts d'implantation et de migration du tableau des membres et de la plateforme de formation continue.

Membres du comité des finances et des ressources humaines

Bernard Deschamps,
administrateur nommé

Karolane Dubreuil, c.o.,
présidente du comité

Caroline Dufour, c.o.,
présidente de l'Ordre

Caroline Lessard, c.o.

Comité stratégique

En collaboration avec la direction générale de l'Ordre, le comité stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance, et en recommande l'adoption au CA. Il peut également proposer des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques lorsque nécessaire. Le comité contribue par ailleurs à la réflexion sur les enjeux stratégiques et sur le positionnement de l'Ordre auprès des instances politiques et dans ses communications.

L'année 2025-2026 constitue la deuxième année complétée de mise en œuvre de la planification stratégique 2024-2028, laquelle repose sur trois enjeux et onze objectifs stratégiques :

ACCÈS AUX SERVICES	COMPÉTENCES	AGILITÉ ORGANISATIONNELLE
1. Consolider les relations partenariales avec des acteurs influents	5. Actualiser l'offre de formation offerte par l'Ordre	9. Développer une approche de gestion intégrée des risques pour la gouvernance et les opérations
2. Informer le public sur la profession de c.o.	6. Développer une approche collaborative avec des partenaires pour augmenter l'offre de formation	10. Améliorer l'efficacité des processus et la collaboration entre les services
3. Prendre position publiquement sur des enjeux concernant l'accès aux services	7. Initier les c.o. à une culture de supervision clinique	11. Fidéliser les personnes employées et collaboratrices de l'Ordre
4. Faciliter l'accès à la formation et à la profession en orientation	8. Développer un cadre d'intervention en lien avec la pratique illégale des activités réservées dans une optique d'accessibilité compétente	

Cet exercice a été marqué par des avancées dans la mise en œuvre de la planification stratégique 2024-2028, grâce aux travaux du comité stratégique. Au cours de l'année, ce dernier a tenu trois réunions, au cours desquelles il a :

- procédé à l'analyse de la révision des processus d'admission par équivalence et recommandé de surseoir une décision prise concernant les programmes de formation inscrits au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*;

- pris acte de situations problématiques et d'enjeux liés à l'usage de titres professionnels protégés et non protégés, afin de les signaler au CA et à l'Office des professions;
- contribué au début des travaux d'une campagne visant à informer et sensibiliser le public sur la profession et les compétences des c.o.;
- suivi les risques liés aux actions stratégiques.

Membres du comité stratégique

Denise Dubois,
administratrice nommée

Caroline Dufour, c.o.,
présidente de l'Ordre

Mirela Malushaj, c.o.

Line Meunier, c.o.,
présidente du comité

Comité d'audience

Lorsqu'une demande d'audition est reçue, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des personnes candidates à l'admission et des membres souhaitant faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession, du comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux ou encore du comité de révision des apprentissages. À la suite de l'audience, le comité doit rendre une décision.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité et aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice 2025-2026.

Membres du comité d'audience

Denise Dubois,
administratrice nommée

Julie Gouin, c.o.

Mirela Malushaj, c.o.

Assemblée générale

Le rapport annuel de l'année 2024-2025 a été présenté dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 23 octobre 2025, tenue entièrement en mode virtuel. Les membres présents ont pu voter à distance et poser leurs questions en direct grâce à la plateforme de diffusion. Au total, 80 membres, deux personnes administratrices nommées par l'Office des professions du Québec ainsi que le personnel de l'Ordre ont assisté à l'assemblée.

Parmi les sujets abordés figuraient la présentation du rapport des élections 2025 et des états financiers vérifiés pour l'exercice 2024-2025. Les résultats de la première consultation des membres sur le montant de la cotisation 2026-2027 ont également été présentés, suivis d'une seconde consultation sur ce sujet tenue séance tenante. L'AGA a aussi procédé à la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, à l'approbation du maintien du jeton de présence à 321,28 \$, ainsi qu'à l'adoption de la résolution portant sur la rémunération globale de la présidence pour 2026-2027.

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu pendant l'exercice.

L'AGA 2026-2027 se déroulera le 22 octobre 2026 et permettra de présenter le *Rapport annuel 2025-2026*.

Éthique et déontologie des administratrices, des administrateurs et des membres des comités statutaires

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est en place au sein de l'Ordre. Il est chargé d'examiner et d'enquêter sur toute information relative à un manquement présumé aux normes d'éthique et de déontologie par une administratrice, un administrateur ou un membre d'un comité statutaire.

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour un mandat de quatre ans :

- **Josée Beauséjour**, c.o. : ancienne administratrice de l'Ordre;
- **Micheline Séguin** : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec, conformément au *Code des professions* (chap. C-26), et qui n'est pas une administratrice de l'Ordre;
- **Eddy Supeno**, c.o. : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est ni un administrateur ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, l'Ordre a adopté un *Code d'éthique et de déontologie* destiné à guider les administratrices et administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs décisions.

Règlement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

En cohérence avec les normes prévues au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un *règlement interne* définissant les règles de procédure encadrant son fonctionnement.

Activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité liée à l'application du *Code d'éthique et de déontologie* des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'a été signalée au cours de l'exercice 2025-2026.

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice 2025-2026 au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du CA.

Équipe de l'Ordre

Nombre d'employées et d'employés équivalents à temps plein au 31 mars 2026 : 14

Direction générale et administration

Gaëlle de Roussan, c.o.,
directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès
aux documents des organismes publics et de la protection
des renseignements personnels

Mélanie Chagnon,
adjointe à la présidence et à la direction générale

Liudmila Tanas,
technicienne en administration

Salwa Saouab,
agente administrative à la réception et au bureau
du syndic

Développement des compétences et communications

Aimy Andraos, c.o.,
coordonnatrice au développement
des compétences

Francis Dugas,
coordonnateur aux communications

Sagine Jean-Paul,
adjointe aux communications
et au développement des compétences

Affaires professionnelles, admission et inspection

Geneviève K. Bergeron, c.o.,
directrice de la qualité de l'exercice professionnel

Olivia Ouimet, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles,
responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession
(jusqu'en novembre 2025)

Chloé Hamelin-Lalonde, c.o.
chargée d'affaires professionnelles,
responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession
(depuis septembre 2025)

Viviane Lesage,
adjointe à la pratique professionnelle

Mathieu Pigeon,
adjoint à la pratique professionnelle,
en remplacement

Inspectrices et inspecteurs

René Barrette, c.o.

Mireille Moisan, c.o.

Geneviève Plante, c.o.

Bureau du syndic

Chantal Alie, c.o.,
syndique

Geneviève Brisebois, c.o.,
enquêteuse et candidate à la fonction
de syndique adjointe (depuis le 9 mars 2026)

Louise Charette, c.o.,
syndique adjointe

Ginette Pelletier, c.o.,
syndique adjointe

Krystelle Pelletier St-Louis, c.o.,
enquêteuse et candidate à la fonction
de syndique adjointe (depuis le 9 mars 2026)

Marie-Josée Sauvé, c.o.,
psychothérapeute, syndique adjointe

Marie-Claude Strevez, c.o.,
psychothérapeute, syndique adjointe

Collaboratrices et collaborateurs de l'Ordre

René Breault, c.o.,
psychothérapeute, inspecteur

Ilia Essopos, c.o.,
chargée de projet

Martine Lacharité, c.o.,
conseillère stratégique

Mireille Moisan, c.o.,
chargée de projet, gestion du site Espace parents



Comité d'accès à l'exercice et au contrôle de la profession

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP) est composé de cinq membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession de même que l'exercice des pouvoirs prévus dans le *Code des professions*.

Les responsabilités du CACEP consistent à :

- évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations, et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis* (art. 7);
- évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que ceux des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* (art. 45.3 du *Code des professions*);
- gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles, en assurer le suivi et en informer le CA (art. 45, 45.1, 45.2, 48, 49, 49.1, 50, 51, 52, 52.1, 55, 55.0.1, 55.1, 55.2, 55.3 du *Code des professions*).

Le CACEP a tenu huit réunions au cours de l'année 2025-2026.

Les tableaux suivants font état des demandes de réinscription, d'équivalence, de délivrance de permis en 2025-2026.

Demandes de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme et de réinscription plus de quatre ans après avoir démissionné

DEMANDES	NOMBRE DE DEMANDES
Demande de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme	3
Demande de réinscription au tableau des membres plus de quatre ans après avoir démissionné	8

EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	TOTAL
Un ou des cours	2
Une ou des formations d'appoint	11
Un ou des stages	3

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis

DEMANDES	PROVENANCE DU DIPLÔME OU DE LA FORMATION LIÉS À LA DEMANDE			
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada	Total
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	4	1	5
Demandes reçues au cours de l'exercice	13	39	13	65
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	11	33	9	53
Demandes refusées au cours de l'exercice	1	0	0	1
Demandes pendantes au 31 mars 2026 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2026)	1	10	5	16

* Mais au Canada.

EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS			
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada	Total
Un ou des cours	11	3	8	22
Une ou des formations d'appoint	11	33	7	51
Un ou des stages	9	9	6	15

* Mais au Canada.

Demandes de délivrance des permis réguliers, temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du par. 1 de l'art. 42.1 du <i>Code des professions</i>	55	49	0	6
Permis spéciaux	0	0	0	0
Permis restrictif en vertu de l'art. 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	1	0	1
Permis réguliers	37	37	0	0



Activités liées à la réinscription au tableau des membres l'Ordre

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a étudié les candidatures de six personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de quatre ans. Les six personnes ont reçu une imposition de programme de perfectionnement, incluant des formations d'appoint, des cours et de la supervision. Deux dossiers n'ont pas encore été présentés au comité.

Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a :

- procédé à une seule limitation du droit d'exercer la profession ;
- étudié le dossier d'une future membre figurant au tableau de l'Ordre avec une décision judiciaire à son dossier.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Autorisation légale d'exercer la profession hors Québec

L'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec.

Toutefois, à la suite de travaux amorcés en 2025 en lien avec la mobilité interprovinciale et les obligations du Québec dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), un projet de règlement de type « permis sur permis » a été déposé à l'Office des professions.

Formation des personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	9	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis	11	1
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes	4	9

Le comité compte plusieurs nouvelles personnes qui conçoivent ou appliquent des conditions de délivrance de permis qui suivront les formations requises au courant de l'année 2026-2027.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

Le service de l'admission a tenu deux rencontres de groupes en présentiel et sept rencontres virtuelles dans le but d'informer les futures personnes candidates et les personnes candidates à l'admission par équivalence sur les étapes

du processus d'admission par équivalence à l'OCCOQ ainsi que la pratique de l'orientation au Québec. Aussi, plus de 160 rendez-vous individuels ont été offerts à des personnes candidates ayant amorcé leur démarche d'admission par équivalence auprès de l'Ordre.

Le CA a adopté, en juin 2025, de nouvelles orientations en matière d'admission à la suite d'un examen approfondi des pratiques concernant l'admission par équivalence et l'admission automatique des personnes diplômées conformément à l'[article 1.23](#) du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Ainsi, dans l'esprit des nouvelles orientations en matière d'admission et afin de favoriser la mobilité interprovinciale, une nouvelle balise d'admission a été conçue et mise en place pour les personnes diplômées d'un programme universitaire de 2^e cycle donnant accès à une autorisation légale d'exercer le counseling au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario. Des travaux sont toujours en cours afin de développer d'autres balises d'admission et de mettre à jour le processus d'admission par équivalence ainsi que les outils d'évaluation nécessaires à l'analyse des dossiers afin de reconnaître à leur juste valeur les compétences professionnelles des personnes formées à l'extérieur du Canada, dans d'autres provinces canadiennes et dans des programmes de formation connexe au Québec.

Enfin, toujours dans le cadre des travaux de révision des pratiques en matière d'admission, quatre formations d'appoint ont été conçues par l'Ordre afin de permettre aux personnes candidates à l'admission de bénéficier de formations plus adaptées à leur parcours de formation ainsi qu'à leur contexte de pratique professionnelle. Ces quatre formations d'appoint, offertes en ligne, touchent les sujets suivants :

- la tenue de dossiers et la déontologie ;
- le diagnostic de la déficience intellectuelle ;
- le système scolaire et le marché du travail au Québec ;
- la pratique des activités réservées et du counseling au Québec.

Membres du CACEP

Ralph-Maurice Bashir, c.o.,
jusqu'en septembre 2025

Marie-Claude Gagnon, c.o.
et psychologue

Martine Lacharité, c.o.,
depuis janvier 2026

Marie-Ève Perron, c.o.

Geneviève Plante, c.o.

Geneviève Proteau, c.o.,
présidente du CACEP

Yves Rochette, c.o.
et psychothérapeute, jusqu'en février 2026

Chargée d'affaires professionnelles et secrétaire du comité

Olivia Ouimet, c.o.
chargée d'affaires professionnelles et secrétaire
du comité d'accès et de contrôle de l'exercice
de la profession jusqu'en septembre 2025

Chloé Hamelin-Lalonde, c.o.
chargée d'affaires professionnelles et secrétaire
du comité d'accès et de contrôle de l'exercice
de la profession depuis octobre 2025



Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des c.o. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Dans le contexte des nouvelles orientations en matière d'admission adoptées par l'OCCOQ en 2025 et des travaux menés pour favoriser la mobilité interprovinciale à l'automne de la même année, les travaux d'analyse des programmes ont été temporairement mis sur pause dans le but d'adapter le cadre d'analyse au nouveau contexte. Au cours de l'année, le comité ne s'est donc réuni qu'une seule fois et a adopté une nouvelle méthodologie d'analyse des programmes concernés par le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Les analyses des programmes qui ont débuté à l'hiver 2026 permettront entre autres d'intégrer à l'analyse des contenus des cours en éthique et déontologie. Par ailleurs, le comité reporte ses travaux d'analyse portant spécifiquement sur la formation initiale relative au diagnostic de la déficience intellectuelle.

Nombre de programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un examen de la qualité de la formation offerte par les établissements d'enseignement

Programmes d'études dont l'examen* est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	5
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé (pour lesquels l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars 2026	5

* Par nombre d'examens, on entend le nombre de programmes d'études faisant l'objet d'un examen.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentantes de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'une représentante du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Représentantes de l'Ordre

Geneviève K. Bergeron, c.o.,
directrice de la qualité de l'exercice professionnel, présidente du comité de la formation

Gaëlle de Roussan, c.o.,
directrice et secrétaire générale

Représentants du BCI

Louis Cournoyer, c.o.,
professeur au Département d'éducation et pédagogie
de l'Université du Québec à Montréal

Eddy Supeno, c.o.,
professeur agrégé au Département d'orientation
professionnelle de l'Université de Sherbrooke

Représentantes du MES

Catherine Bouchard,
représentante

Marie-Claude Riopel,
représentante substitut

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Conformément au *Règlement sur la médiation familiale*, les ordres professionnels sont responsables d'accréditer leurs membres à la médiation familiale. Pour l'année 2025-2026, le CA a accrédité une nouvelle personne médiatrice avec engagement de satisfaire aux exigences requises. Les autres membres détenant déjà l'accréditation n'avaient aucun engagement en cours, ayant complété leur formation et leur pratique supervisée dans le but de satisfaire pleinement aux exigences de pratique de la médiation familiale. Aucune prolongation de délai n'a été accordée à des c.o. pour terminer leurs engagements (supervision).

Au 31 mars 2026, l'Ordre comptait 11 membres accrédités à la pratique de la médiation familiale :

- avec engagement : 1
- sans engagement : 10

Membres délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF)

- Ilia Essopos, c.o.
- Gerald Schoel, c.o.

Attestations de formation pour le diagnostic des troubles mentaux

En novembre 2024, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, permettant alors de remplacer le terme « évaluer » par celui de « diagnostiquer » les troubles mentaux pour les personnes conseillères d'orientation détenant une attestation de formation spécifique à cette activité réservée.



Le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux est donc devenu le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux. Il a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2025-2026, durant lesquelles il a étudié les demandes reçues dans l'année en cours ou effectué le suivi de dossiers soumis dans un exercice précédent.

Au 31 mars 2026, l'Ordre comptait 32 membres détenant l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux et 21 membres progressant dans leur formation pour satisfaire aux exigences requises en vue de l'obtention de l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ATTESTATION DE FORMATION			
Demandes reçues au cours de l'exercice	3	Révisions de dossier	0
Demandes traitées au cours de l'exercice	18	Attestations de formation délivrées	2

Toutes les demandes reçues ont été traitées sur le plan administratif, et les personnes les ayant envoyées ont des actions à prendre avant que les demandes puissent faire l'objet d'une décision du comité d'évaluation en vue de l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux.

Membres du comité d'évaluation en vue de l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux

Marie Ducharme, c.o.

Yann Le Corff, c.o.

Dominic Prévost, c.o.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Le CIP a tenu dix réunions au cours de l'exercice 2025-2026.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 12 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité d'inspection professionnelle a mis en application le Programme de surveillance générale pour l'année 2025-2026, qui a été approuvé par le CA. Au total, 204 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis dans trois projets d'inspection.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre dans le cadre du Programme de surveillance générale :

- exercer depuis plus de trois ans et n'avoir jamais fait l'objet d'une inspection ;
- exercer depuis plus de dix ans et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection dans les dix dernières années ;

- exercer depuis plus de cinq ans après une réinscription au tableau des membres plus de quatre ans après la date de démission ou de radiation;
- exercer depuis plus de trois ans après une demande d'admission effectuée plus de trois ans après l'obtention du diplôme donnant ouverture automatique au permis d'exercice;
- avoir fait l'objet d'une imposition de stage par l'Ordre et ne pas avoir rempli ses obligations à l'intérieur du délai de deux ans ou établi selon les modalités imposées par le comité d'accès et de contrôle à l'exercice de la profession (CACEP);
- avoir bénéficié d'une admission automatique (diplôme des quatre programmes universitaires de 2^e cycle en orientation et développement de carrière) et d'une supervision par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- avoir demandé le report du processus d'inspection;
- détenir un permis de psychothérapie depuis plus de un an et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours de ladite année;
- détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des huit dernières années;
- détenir l'accréditation pour l'exercice de la médiation familiale et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des dix dernières années;
- exercer en pratique privée (sans pratique publique) et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des huit dernières années;
- détenir un permis restrictif temporaire ou un permis temporaire et avoir fait l'objet d'un signalement du CACEP ou de la responsable du CACEP;
- avoir obtenu un diplôme du programme de maîtrise en Counseling Psychology (*internship*) de l'Université McGill depuis un an;
- exercer la supervision et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection depuis les huit dernières années;
- exercer une pratique à haut risque de préjudice telle que l'expertise psycholégale (ou quasilégale) ou le diagnostic des troubles mentaux et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection depuis les huit dernières années;
- exercer le diagnostic du retard mental et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection depuis les cinq dernières années;
- faire l'objet d'un signalement du public;
- faire l'objet d'une demande du bureau du syndic;
- toute autre raison soulevée par un inspecteur ou une inspectrice, un membre du CIP ou la responsable de l'inspection professionnelle.

Inspections issues du Programme de surveillance ou inspections dites régulières

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	80
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	204
Formulaires ou questionnaires retournés au cours de l'exercice	190
Visites individuelles, incluant les premières visites et les visites complémentaires, réalisées au cours de l'exercice	125
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	93
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	115
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice 2025-2026 à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2026*	71

* Les inspections pendantes au 31 mars 2026 sont dues aux arrêts de maladie, à des congés de maternité, à des situations professionnelles particulières (changement d'emploi, perte d'emploi, etc.) ou autre raison justifiée.



Inspections de suivi à la suite d'une inspection dite régulière

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Nouvelles inspections de suivi, incluant les demandes de documents et les visites de suivi, amorcées au cours de l'année	2
Inspections de suivi, incluant les demandes de documents et les visites de suivi, réalisées au cours de l'exercice	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	3
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2026	2

Surveillance générale de la pratique par milieu de travail

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres, par milieu de travail et par niveau de compétence (débutant, intermédiaire ou avancé)

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES AVANCÉS	NOMBRE DE MEMBRES INTERMÉDIAIRES	NOMBRE DE MEMBRES DÉBUTANTS
Pratique privée	5	3	20
Éducation	29	20	53
Employabilité	6	5	12
Organismes gouvernementaux	6	1	3
Entreprises	2	3	15
Santé et services sociaux	2	0	4
Centres de réadaptation et de réhabilitation	1	1	2
Compagnies d'assurances	1	0	0
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	0	1	2
Autres	1	2	4
TOTAL (204)	53	36	115

Nombre de rapports de visite et de rapports de suivi d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures, par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE RAPPORTS DE VISITE	NOMBRE DE RAPPORTS DE SUIVI
Pratique privée	14	0
Éducation	56	2
Employabilité	15	0
Organismes gouvernementaux	6	0
Entreprises	12	1
Santé et services sociaux	4	0
Centres de réadaptation et de réhabilitation	3	0
Compagnies d'assurances	0	0
Organismes communautaires autres qu'employabilité	2	0
Autres	3	0
TOTAL (118)	115	3

Inspections portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections portant sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice 2025-2026 ou de l'exercice précédent	2
Inspections portant sur la compétence, pendantes au 31 mars 2026	1

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle, au cours de l'exercice, à la suite du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	213



Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative (en fonction du lieu où la personne exerce principalement sa profession)

LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01 Bas-Saint-Laurent	1	0	4
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	1	2
03 Capitale-Nationale	18	2	30
04 Mauricie	3	1	3
05 Estrie	7	1	8
06 Montréal	24	4	42
07 Outaouais	1	0	1
08 Abitibi-Témiscamingue	2	0	0
09 Côte-Nord	1	0	1
10 Nord-du-Québec	0	0	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	0	0
12 Chaudière-Appalaches	3	1	3
13 Laval	0	0	3
14 Lanaudière	2	1	5
15 Laurentides	3	0	2
16 Montérégie	14	1	10
17 Centre-du-Québec	1	0	2

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Observations écrites ou orales relatives à des recommandations du comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, un membre a transmis au comité d'inspection professionnelle une observation écrite dans l'éventualité d'une recommandation lui imposant de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle en vertu de l'art. 113 du *Code des professions*

Aucune recommandation en vertu de l'art. 113 du *Code des professions* du Québec n'a été transmise au CACEP².

2 Le Ca a délégué ce pouvoir au comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP) conformément à l'art. 62.1 du *Code des professions*.

Suivi des recommandations adressées au comité d'accès et contrôle de l'exercice de la profession

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant réussi	1
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le CA	0
Toute autre conséquence (à préciser)	0

Entraves à l'inspection professionnelle

Aucun membre n'a fait entrave à une personne du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert exerçant ses fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Aucun membre n'a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'information au bureau du syndic.

Bilan des décisions du comité d'inspection professionnelle à la suite des inspections professionnelles

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection à la suite du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et de l'inspection particulière sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	9
Correctifs à apporter	103
Demandes de documents	4
Visites de suivi	0
Deuxièmes visites de suivi	0
Visite complémentaire	0
Renvois en inspection particulière	1
Renvois au syndic ou à la syndique	0
Atypiques	3
Recommandations au CA d'imposer un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux, en précisant lesquelles sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
TOTAL	120



Préoccupations du CIP ainsi que des inspectrices et inspecteurs

Les membres du CIP, de même que les inspectrices et inspecteurs, par le regard global que ces personnes développent en étant des acteurs de premier plan du Programme de surveillance, sont à même d'émettre des constats sur certains aspects touchant la pratique des c.o. Ces constats les mènent à déceler aussi bien les évolutions positives dans les milieux de pratique que les préoccupations émergentes.

Il importe de nommer les éléments suivants qui engendrent des préoccupations sur la qualité de l'exercice :

- La pratique sans accompagnement ou supervision professionnelle d'activités à haut risque de préjudice comme le diagnostic de la déficience intellectuelle, le diagnostic des troubles mentaux ou la psychothérapie, dans un contexte d'intervention de plus en plus complexe, particulièrement en début de carrière, qui augmente le risque de préjudice au public.
- L'adéquation entre le contenu de la formation, initiale et continue, et les compétences requises pour l'évaluation du risque suicidaire et homicidaire.

Les membres du CIP, en collaboration avec le service de l'inspection professionnelle de l'Ordre, ont déployé les moyens nécessaires pour répondre à ces préoccupations, en assurant notamment la surveillance de la pratique de la psychothérapie et du diagnostic de la déficience intellectuelle plus tôt dans le parcours professionnel des nouveaux membres ayant obtenu un permis de pratique. Le CIP a aussi documenté, dans l'année 2025-2026, le nombre d'occurrences de recommandations de mises à jour ou de formation initiale portant sur l'évaluation du risque suicidaire et homicidaire qui ont été formulées à des membres dans l'exercice en cours. Ce sont donc 42 % des membres qui ont été vus en visite d'inspection qui ont reçu cette recommandation. Il convient de mentionner que la totalité de ces membres ont reconnu la pertinence de suivre soit une mise à jour, soit une formation initiale portant sur ce thème. Avant de formuler un avis au CA sur cet enjeu, le CIP souhaite recueillir des informations sur les pratiques de formation initiale dans les autres professions en santé mentale et relations humaines.

Observations du comité d'inspection professionnelle

L'année 2025-2026 s'est inscrite sous le thème de la stabilisation considérant qu'une nouvelle personne a été nommée secrétaire du CIP et responsable de l'inspection professionnelle en février 2025. Les changements amorcés dans les dernières années dans le but de rendre plus efficace et efficient le processus d'inspection professionnelle ont pour leur part été poursuivis dans une perspective d'amélioration continue. Certains outils d'inspection existants ont été adaptés afin d'intégrer les obligations découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (projet de loi 96).

Activités de formation

Les inspectrices et inspecteurs ont mis à jour leur formation sur des thèmes variés, dont l'intelligence artificielle et la tenue de dossier, l'éthique et la déontologie, la conception de l'intervention en orientation, la gestion de la diversité ethnoculturelle, les techniques d'entrevue, la santé mentale, la psychométrie et les transitions professionnelles. L'ensemble des personnes inspectrices et la secrétaire du CIP ont également participé au Colloque de l'Ordre en juin 2025 ainsi qu'au Colloque virtuel du CIQ sur les clientèles vulnérables.

Membres du CIP

René Breault, c.o.
et psychothérapeute

Élyse Charette-Dussault, c.o.

Geneviève K. Bergeron, c.o.,
responsable de l'inspection professionnelle
et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Nicolas Lecours, c.o.,
président du comité

Sandra Tarczali, c.o.

Nathalie Vachon, c.o.

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

L'Ordre a continué d'offrir un service-conseil en éthique et déontologie aux membres en 2025-2026. L'objectif est d'assurer la protection du public grâce à des activités relatives aux normes professionnelles, d'une part, et grâce à du soutien offert aux membres touchant leurs questionnements éthiques et déontologiques dans le cadre de leur pratique, d'autre part. L'Ordre a observé une augmentation du nombre de demandes individuelles reçues par rapport à l'exercice précédent, de 74 à 105 demandes, ce qui contribue à une réflexion sur la forme du soutien à privilégier pour mieux desservir l'ensemble des membres.

Service-conseil éthique et déontologique

Le service-conseil éthique et déontologique offert aux membres de l'Ordre a pris des formes variées au cours de l'exercice 2025-2026. Le service d'inspection professionnelle a répondu à 105 demandes de la part des membres, soit par courriel, soit par téléphone ou par visioconférence.

Les thèmes et les enjeux qui ont été abordés le plus souvent ont été la confidentialité, la tenue de dossier, les activités réservées, la pratique interjuridictionnelle et les applications de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25). L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la pratique professionnelle demeure un thème fréquemment abordé par les membres, qui ont reçu du soutien dans leur compréhension de la déontologie et de l'accompagnement dans leurs délibérations éthiques liées à des problèmes concrets rencontrés dans leur pratique. En ce sens, des travaux de mise à jour du *Guide de l'usage des technologies numériques* en orientation ont été entamés.

Publications liées à l'éthique, à la déontologie et à la pratique professionnelle

Dans une optique de prévention, le site Web de l'Ordre offre de l'information au sujet des obligations des membres touchant la cotisation annuelle, le domicile professionnel, le lieu d'exercice et une adresse courriel valide, l'assurance de la responsabilité professionnelle, la réclamation à l'égard de la responsabilité professionnelle, le respect de la déontologie et de la réglementation, les déclarations relatives à des décisions judiciaires ou disciplinaires, l'exercice en entreprise, les exigences linguistiques, l'inspection professionnelle et le développement des compétences.

L'Ordre a aussi produit des affiches informatives avec codes QR que les membres peuvent afficher dans leur lieu de pratique afin de donner accès à leur clientèle au *Code de déontologie* ou d'autres règlements. Enfin, l'Ordre a offert des sessions d'information destinées à des étudiantes et étudiants des programmes universitaires menant au permis de c.o. afin de les sensibiliser à certaines obligations professionnelles.

Plusieurs publications ont eu lieu pendant l'année afin de soutenir la pratique professionnelle : [Usage du titre et usurpation de titre](#) et [Adresse de courrier électronique établie à votre nom : une obligation du Code des professions](#).

L'Ordre a entamé la coordination de travaux de rédaction d'un guide portant sur la supervision sous ses différentes formes ainsi que sur les obligations éthiques et déontologiques qui y sont rattachées. Le guide est rédigé grâce à la collaboration de divers acteurs du milieu universitaire et du milieu de la pratique professionnelle. Il sera complété au cours de l'année 2026-2027.



Bureau du syndic

À la suite d'une information indiquant qu'une ou un c.o. a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*, un syndic ou une syndique peut mener une enquête à l'égard de cette personne.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le bureau du syndic a reçu 68 demandes réparties ainsi :

- 25 demandes ont été retenues pour enquête se rapportant à la conduite professionnelle d'un membre de l'Ordre;
- 43 ne satisfaisaient pas aux critères de recevabilité.

Au sein des 25 dossiers retenus pour une enquête :

- 5 dossiers ont été ouverts pour manquement aux règles de l'art en psychothérapie;
- 14 étaient des signalements sur l'usurpation de titre, courriel et/ou publicité incorrecte;
- 4 membres n'ont pas eu d'inspection; 2 membres sont en processus d'inspection et 19 ont eu leur première inspection entre 2017 et 2024.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	30
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice 2025-2026 selon la source principale (au total)	25
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	8
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	5
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	2
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	10
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	25
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total) en date du 31 mars 2026	35
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	10
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	12
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	3
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	9
Enquêtes pendantes 31 mars 2026	20

Demandes d'enquête

Depuis le 1^{er} avril 2025, le bureau du syndic a reçu des demandes d'enquête touchant :

- l'attitude des membres envers les demandeurs d'enquête (pratique douteuse et sans consentement éclairé, propos perçus comme dénigrants, manque d'impartialité);
- l'usurpation de titre; courriel et publicité incorrecte et/ou affichage de l'attestation du diagnostic des troubles mentaux sans l'avoir obtenue;
- des manquements déontologiques au regard de services professionnels reçus.

La majorité des demandeurs d'enquête ont reproché l'attitude des membres concernés et cherchaient à savoir comment s'assurer que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Des 68 demandes reçues, près d'une douzaine venaient de membres d'ordres professionnels.

Quant aux manquements déontologiques évoqués par les demandeurs d'enquête au regard des services professionnels, ils portaient sur les éléments suivants :

- règles de l'art en counseling d'orientation, médiation familiale et en psychothérapie;
- titres réservés et leur utilisation dans la publicité;
- bris de confiance du public envers la profession et les tiers payeurs.

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (dont deux dossiers inclus dans une seule plainte)	3
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	32
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou de personnes se croyant victimes d'une injustice	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ou une syndique ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	2
Enquêtes où la professionnelle ou le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la professionnelle ou le professionnel	19
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	2
Enquêtes autrement fermées (démissions : 2; mise en garde, avis formel : 5)	7

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics ou syndiques ad hoc au cours de l'exercice	1



Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune.

Enquêtes des syndics ou syndiques ad hoc

Aucune.

Décisions rendues par les syndics ou syndiques ad hoc

Aucune.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics ou syndiques ad hoc

PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC ET DES SYNDICS OU SYNDIQUES AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ou syndiques ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes portées (portées ou déposées au conseil de discipline) par le bureau du syndic ou par les syndics ou syndiques ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice (dont deux dossiers pour une seule plainte)	2
Nombre total de chefs d'accusation concernés par ces plaintes	19
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ou syndiques ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles la personne intimée a été acquittée pour chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles la personne intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable pour au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ou syndiques ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2026	3

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats ou syndiqués ad hoc

PLAINTES DÉPOSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICATS OU SYNDIQUES AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice illégal d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par la professionnelle ou le professionnel	3
Infractions liées au comportement de la professionnelle ou du professionnel	2
Infractions liées à la publicité	2
Infractions liées à la tenue des dossiers de la professionnelle ou du professionnel	2
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au bureau du syndicat	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations de la professionnelle ou du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation des membres du bureau du syndicat relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	2

Bilan des activités du bureau du syndicat

Activités liées aux enquêtes et au dépôt de plaintes

Le bureau du syndicat a poursuivi ses activités d'enquête et la préparation des dépôts de plaintes au conseil de discipline. À l'automne 2025 et l'hiver 2026, deux syndicats adjointes ont déposé chacune une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Elles ont travaillé en dyade avec les procureurs du bureau du syndicat afin de favoriser des échanges fructueux entre les parties prenantes. Les audiences en avril, juin et août 2026.

Par ailleurs, plusieurs signalements concernant des courriels et/ou des publicités erronées de membres laissant croire être des psychologues ou psychothérapeutes ont été faits par des membres d'ordres professionnels et du public. Des démarches de correctifs déontologiques ont eu lieu au cours de cet exercice et se poursuivront dans le prochain.



Protection du public

Activités réglementaires

Le bureau du syndic a, dans son secteur, réalisé des activités afin d'amorcer la rédaction des procédures liées au processus disciplinaire.

Activités de formation

La syndique a participé au printemps 2025, avec une syndique adjointe, à une journée de formation en droit disciplinaire. De même, elle a fait de nombreuses lectures de décisions disciplinaires et de pratiques professionnelles. Elle a participé au colloque de l'Ordre en juin 2025 en plus de suivre deux formations liées à la cartographie des processus pour les optimiser ainsi que des techniques de rédaction de politiques, procédures et instructions de travail tout comme la ressource administrative du bureau du syndic a suivi également une formation en rédaction des procédures liées à son niveau d'implication à l'été 2025. Elle a été invitée à se joindre à un groupe de codéveloppement de syndicats à l'automne 2025 et elle continue d'y participer mensuellement.

Finalement, la syndique a été invitée, comme trois autres syndiques en titre, à être panéliste dans un webinaire en janvier dernier intitulé *Les protections des lanceurs d'alerte dans les ordres professionnels* et organisé par l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval. Ce webinaire a été préparé pour s'adresser à des juristes et à des professionnelles et professionnels en éthique œuvrant dans différents organismes gouvernementaux et municipaux au sein des bureaux d'éthique et de conformité (conflits d'intérêts, gestion des lignes d'alertes internes et des lanceurs d'alerte).

Ressources humaines

Au cours de l'année, la syndique s'est adjoint les services professionnels d'une nouvelle procureure avec qui elle a préparé et déposé une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Le bureau du syndic bénéficie maintenant de deux procureures pour l'aider dans ses activités disciplinaires.

La syndique a pu bénéficier, au début de l'automne 2025, d'une ressource administrative qui a contribué à la rédaction des procédures la concernant, et poursuivra, avec cette dernière, à la rédaction des procédures du processus disciplinaire, dont les enquêtes.

Le bureau du syndic a travaillé en effectif réduit une partie de l'année, ce qui a eu des répercussions sur les

délais de traitement des dossiers d'enquête. Afin d'y remédier, la syndique a collaboré au plan de relève et de diminution des délais d'enquête du bureau du syndic avec la direction générale à l'automne 2025. En conséquence, un processus de recrutement et de sélection a été effectué : deux enquêtrices, candidates à la fonction de syndique adjointe, ont été recrutées et ont commencé leur intégration le 9 mars dernier.

Conseil de discipline

Le bureau du syndic a préparé et déposé deux plaintes au conseil de discipline dans l'exercice 2025-2026.

Le travail par les procureurs des parties impliquées dans les plaintes est amorcé et les audiences ont été fixées en avril (plainte du précédent exercice 2024-2025), juin et août 2026.

Collaboration et préoccupations partagées

Au sein de l'Ordre, le bureau du syndic poursuit sa collaboration avec son personnel et ses instances régulatrices pour réaliser ses activités. La communication reste fluide et en cohérence avec le rôle et les fonctions propres à chacune des instances dans le contexte d'une transition à la direction de la qualité et du contrôle de l'exercice.

Les principales préoccupations du bureau du syndic partent des constats ci-dessous :

- la publicité défaillante ou manquant de rigueur qui induit le public en erreur;
- l'absence d'une démarche réflexive sur sa pratique pour reconnaître les préjugés, les limites des approches utilisées, les limites des c.o., l'existence d'angles morts dans l'intervention, et, conséquemment, l'absence de recherche d'un soutien par les pairs ou de supervision de sa pratique;
- le consentement éclairé considéré comme une simple tâche administrative plutôt que comme outil d'intervention pour créer l'alliance de travail qui en est affectée conséquemment;
- sur 25 enquêtes, 15 impliquent des membres de moins de cinq ans d'expérience;

- la méconnaissance de la déontologie entourant l'intervention avec un tiers payeur et la confusion concernant le mandat et les services professionnels liés aux besoins du client ou de la cliente et du mandataire.

Les préoccupations du précédent exercice demeurent d'actualité. Les activités à haut risque de préjudice comme l'évaluation des troubles mentaux, la pratique de la psychothérapie et l'évaluation en counseling d'orientation auprès d'une clientèle de plus en plus complexe et neurodivergente demandent davantage de prudence et de réflexivité quant aux écueils qu'elles recèlent. Le développement d'une culture de supervision ou d'un espace de réflexivité semble de plus en plus essentiel pour soutenir les pratiques dans un tel contexte non seulement pour amoindrir les risques de préjudices auprès des clientèles desservies, mais, aussi, éviter l'isolement devant tant de complexité.

Néanmoins, le bureau du syndic observe que, dans cet exercice, un peu plus de la moitié des membres en situation d'enquête sont issus des formations initiales ayant été touchées par les perturbations de la covid-19. Les membres ont rapporté avoir gradué dans un environnement peu favorable à l'emploi, ce qui peut expliquer que la plupart ont entamé leur carrière en cabinet de pratique privée et y sont toujours.



Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a déjà demandé au syndic ou à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic ou d'une syndique de ne pas porter plainte contre un professionnel ou une professionnelle devant le conseil de discipline.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et deux demandes ont été reçues au cours de l'exercice 2025-2026. Dans les deux cas, le comité a conclu qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de réception de la décision du syndic ou de la syndique de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	2
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	2
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	2
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2026	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	1

Membres du comité de révision

Anick Legault, c.o.,
présidente du comité

Éric Gagné, c.o.

Huguette Picard,
représentante du public

Louis Roy, c.o.

Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel ou une professionnelle pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de c.o. nommés par le conseil d'administration et d'une présidente ou président nommé par la présidente en chef du bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les c.o. qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre alors que les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions le sont dans celui de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org/fr/qc/qccdcocq. À noter que les décisions qui exonèrent les c.o. de toute faute ou qui sont assujetties à une ordonnance de non-divulgateion, de non-publication ou de non-diffusion ne figurent pas dans le site de CanLII.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes par le bureau du syndic.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Plaintes portées par une personne syndique ou syndique adjointe	2
Plaintes portées par une personne syndique ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	1
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars 2026	4

Décisions du conseil de discipline

Aucune décision n'a été rendue au cours de l'exercice 2025-2026.



Nature des plaintes privées

NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE* DE PLAINTES CONCERNÉES
Actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession (art. 59.2 du <i>Code des professions</i>)	1
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services	1
Infractions liées au comportement de la professionnelle ou du professionnel	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue de dossier	0

* Une plainte peut concerner plusieurs catégories d'infractions, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Recommandations

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice 2025-2026.

Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2025-2026. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil à cet effet au cours de l'exercice 2025-2026.

Formation des membres du conseil de discipline relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	10	0
Formation sur le processus disciplinaire	9	1

Membres du conseil de discipline

Marie-Anne Bougie, c.o.

Julie Brisson, c.o.

Marie Cardinal-Picard, c.o.

Marie-Hélène Collin, c.o.

Éric Damato, c.o.

Annie Gourde, c.o.

Céline Paquette, c.o.

Vicky Prévost, c.o.

Noussina Rahim, c.o.

M^e Geneviève Roy,
secrétaire

Michel Turcotte, c.o.



Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Selon le *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*, les c.o. sont dans l'obligation d'exiger des honoraires justes et raisonnables pour les services offerts.

Conciliation de comptes

Lorsqu'un différend survient entre une ou un c.o. et sa cliente ou son client à propos d'un compte d'honoraires pour services rendus, la personne cliente peut demander à l'Ordre de tenter de régler le différend par voie de conciliation. Ils soumettent alors une demande au bureau du syndic.

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de conciliation de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2025-2026.

Arbitrage des comptes

Si la conciliation se révèle infructueuse, la cliente ou le client peut alors demander l'arbitrage du compte. Le différend est alors soumis à un conseil d'arbitrage, qui a pour mandat de l'entendre quant au montant du compte. Il est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2025-2026.

Activités relatives aux infractions pénales

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre doit veiller à prévenir et à contrôler l'usurpation de titre, les situations pouvant laisser croire qu'une personne est conseillère ou conseiller d'orientation, ainsi que l'exercice illégal des activités réservées à ses membres.

L'Ordre privilégie une approche de non-judiciarisation lorsque les situations portées à son attention ne présentent pas de risque majeur pour la protection du public et que les personnes concernées collaborent en s'engageant à se conformer à la loi. Dans ce contexte, des mesures graduées sont appliquées, notamment l'envoi de lettres d'information ou d'avertissement. La majorité des dossiers se concluent ainsi par la mise en place des correctifs requis et leur fermeture.

Enquêtes relatives aux infractions pénales

ENQUÊTES	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	5
Enquêtes ouvertes ou cours de l'exercice	7
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (art. 188.1 et 188.2)	7
En d'autres matières pénales amenant un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i> ou à cette loi (art. 187.18, 188.2.1 et 188.3)	0
Relativement à des représailles (art. 188.2.2)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (art. 190.1)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	11
Poursuites pénales intentées	0
Actions non judiciaires (au total)	11
Avertissements, lettres et courriels	7
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	4
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	1

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice 2025-2026.



Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle

L'Ordre possède un règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. Il n'administre pas de fonds d'assurance, mais souscrit plutôt à un régime d'assurance collective auprès de Beneva. Le montant maximal de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et le montant maximal de la garantie pour l'ensemble des sinistres est de 3 000 000 \$.

Au 31 mars 2026, parmi les 2 623 membres actifs, 2 578 ont souscrit au régime d'assurance collective offert par l'Ordre (847 ont payé la prime d'assurance pour la pratique privée et 1 731 ont payé pour l'assurance de base), tandis que 45 ont fait l'objet d'une dispense, étant donné qu'ils exerçaient hors Canada ou qu'ils étaient membres à vie ou émérites (non en exercice).

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Au cours de l'exercice 2025-2026, une réclamation a été formulée contre des membres auprès de leur assureur et aucune transmission d'informations n'a été effectuée au comité d'inspection professionnelle ni au bureau du syndic. De plus, aucune déclaration de sinistre n'a été formulée par les membres auprès de leur assureur.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leur clientèle ou d'autres personnes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Développement des compétences

Le service du développement des compétences a pour mission de soutenir le maintien et le rehaussement des compétences des c.o. tout au long de leur parcours professionnel, dans une perspective première de protection du public. À ce titre, il conçoit et déploie une offre diversifiée de formations en ligne, de tutorats, d'ateliers et d'activités, offerts à distance ou en salle. Cette offre s'adresse aux c.o., aux étudiantes et étudiants associés, aux professionnelles et professionnels inscrits au registre des droits acquis, de même qu'aux candidates et candidats à l'admission par équivalence. L'ensemble de ces formations et activités couvre une vaste gamme de sujets arrimés au profil des compétences générales des conseillers d'orientation.

La vision qui guide le développement des compétences s'articule autour de plusieurs orientations complémentaires. D'abord, contribuer à la protection du public en assurant la mise à jour continue des connaissances et des compétences, et en agissant comme levier d'assurance et de contrôle de la qualité, en cohérence avec les points de vigilance soulevés par l'inspection professionnelle et le bureau du syndic. Le service demeure également à l'écoute des besoins exprimés par les membres afin de répondre aux lacunes ciblées et de générer des activités de développement des compétences pertinentes. Il vise enfin à sensibiliser la communauté aux enjeux actuels de la pratique, notamment l'évolution du marché et des clientèles, et à garder une vigie active quant à ces fluctuations afin de mettre à jour ses activités de formation en conséquence.

Une série de formations d'appoint destinées à soutenir un processus d'admission par équivalence plus rapide et plus équitable a par ailleurs été développée, couvrant notamment l'introduction à la pratique des activités réservées et au counseling au Québec, la tenue de dossiers et la déontologie, ainsi que le système scolaire et le marché du travail québécois. Dans cette même démarche, nous avons également révisé notre formation portant sur le diagnostic de la déficience intellectuelle (DDI), destinée autant aux candidates et candidats à l'admission par équivalence qu'à l'ensemble des c.o. Elle offre une introduction au sujet et clarifie les droits et responsabilités des c.o. en matière de DDI.

Formations offertes par l'OCCOQ

Formations en éthique et déontologie

FORMATIONS INDIVIDUELLES (TUTORATS)	INSCRIPTIONS
Éthique et professionnalisme (module 1)	1
Éthique et réglementation (module 2)	19
Délibération éthique (module 3)	11
Tutorat à la carte	19
TOTAL	50



Formations d'appoint

FORMATIONS D'APPOINT	INSCRIPTIONS
Ensemble structuré d'activités de formation — psychométrie et évaluation	14
Ensemble de formations en tenue de dossiers et déontologie	54
Introduction à la pratique des activités réservées et du counseling au Québec	16
Diagnostic de la déficience intellectuelle : balises théoriques, cliniques et éthiques pour les conseillers et conseillères d'orientation	33
Le système scolaire et le marché du travail au Québec	33
TOTAL	150

Autres formations offertes par l'Ordre

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE SYNCHRONE	INSCRIPTIONS
Formation brève : Éthique et délibération	175
Formation brève : Tenue de dossiers et déontologie	306
Technologies et dossiers numériques	23
Concevoir une intervention en orientation	19
L'exercice du rôle-conseil — milieu collégial	29
L'exercice du rôle-conseil — milieu universitaire	22
Développement des compétences interculturelles : Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ) — secteur scolaire	40
Webinaire : <i>Pour une passerelle plus harmonisée vers le collégial</i>	200
Webinaire : <i>Des outils pour mieux accompagner les élèves : présentation de la trousse pédagogique Trouve ton monde</i>	239
Webinaire : Présentation des enquêtes <i>Relance en enseignement supérieur</i>	104
TOTAL	1 157

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE ASYNCHRONE	NOMBRE DE FORMATIONS	INSCRIPTIONS TOTALES
TOTAL	135	3915

Planification des services d'orientation

Offerte aux c.o. du secondaire et du collégial par des personnes formatrices expertes dans leurs domaines, la Planification des services d'orientation (PSO) permet de définir des objectifs et des actions adaptés au milieu, en se fondant sur une évaluation des besoins de la clientèle et des ressources de l'établissement. Elle guide la mise en place des services d'orientation en offrant une vision globale et en assurant une utilisation optimale des ressources. Ses objectifs incluent la connaissance continue des besoins et des ressources, la planification efficiente des services avec un accent sur les populations vulnérables, la collaboration et le soutien aux intervenantes et intervenants, ainsi que l'évaluation des résultats.

Déployée dans le réseau collégial grâce à une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), la démarche a été développée et adaptée à partir de 2022-2023, puis implantée progressivement : de 10 cégeps engagés en 2024, elle a rejoint 36 établissements et 124 c.o. au terme du projet. L'ensemble des activités liées à la subvention a pris fin en décembre 2025.

Comme des fonds demeuraient disponibles à l'échéance de la subvention et que certains établissements n'étaient pas en mesure de réaliser la démarche complète de la PSO, l'OCCOQ a pu déployer, avec l'accord du MES, deux initiatives complémentaires axées sur le rôle-conseil. D'une part, une capsule sur l'exercice du rôle-conseil a été rendue accessible à l'ensemble des c.o. D'autre part, une formation de six heures sur le rôle-conseil a été offerte gratuitement aux c.o. des établissements collégiaux n'ayant pu participer au programme complet de la PSO, de même qu'aux c.o. des services de consultation du réseau universitaire, en cohérence avec le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES).

Ces initiatives prolongent naturellement la PSO : là où la planification dote les milieux d'une vision structurée et concertée de leurs services, le rôle-conseil outille chaque c.o. pour faire valoir son expertise, exercer son leadership et son sens politique, et influencer sur les instances décisionnelles de son établissement. Ensemble, ces deux leviers renforcent la reconnaissance et l'accessibilité des services d'orientation, au bénéfice de la population étudiante, et tout particulièrement des personnes en situation de vulnérabilité.

PSO ET RÔLE-CONSEIL	INSCRIPTIONS DE C.O.
Au secondaire	18
Au collégial	50
Présentation sur l'exercice du rôle-conseil	311
L'exercice du rôle-conseil, collégial	32
L'exercice du rôle-conseil, universitaire	28
TOTAL	439

Événements organisés par l'OCCOQ

Colloque 2025 – Une profession en mouvement : cultiver nos savoirs, enrichir nos pratiques

Du 4 au 6 juin 2025, l'Ordre a tenu son colloque biennal au Centre des congrès de Lévis sous le thème « Une profession en mouvement : cultiver nos savoirs, enrichir nos pratiques ». Rassemblant 639 participantes et participants, cet événement phare du calendrier professionnel a offert une programmation riche et diversifiée, alliant ateliers théoriques et pratiques couvrant l'ensemble des secteurs de pratique en orientation.

Au-delà des apprentissages, le colloque a été l'occasion de moments forts de rassemblement : des séances plénières stimulantes ont favorisé la réflexion collective, tandis que la soirée sociale a permis aux membres de renouer et d'échanger dans une atmosphère festive.

ÉVÉNEMENT	INSCRIPTIONS
Colloque 2025 – Une profession en mouvement : cultiver nos savoirs, enrichir nos pratiques	639



Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres

Le 21 novembre 2025, 70 nouvelles et nouveaux membres de l'Ordre ont répondu à l'invitation de participer à une journée d'accueil tenue en mode hybride. Cet événement a été l'occasion de présenter aux nouvelles et nouveaux c.o. l'équipe de l'Ordre — ses membres, leurs rôles respectifs et les contextes dans lesquels les membres sont susceptibles d'interagir avec eux — ainsi que les responsabilités qui leur incombent en matière de développement des compétences. Une table ronde de c.o. venant de différents secteurs de pratique a également trouvé sa place dans la journée pour permettre aux personnes participantes d'échanger leurs points de vue et leur offrir un éclairage concret sur le quotidien professionnel propre à chacun de ces milieux.

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES	INSCRIPTIONS
Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres 2025	70

Projets en cours et à venir

Éléments soulevés par l'inspection et le bureau du syndic

En lien avec les constats issus des activités d'inspection professionnelle et des dossiers traités par le bureau du syndic, un besoin ciblé sur certains enjeux déontologiques, notamment la gestion du risque suicidaire et homicide, a été soulevé. Le service du développement des compétences assure actuellement, sur Espace compétence, la diffusion de la vidéo de trois heures captée au cours du colloque 2025, intitulée *Estimation et intervention auprès des personnes à risque suicidaire : une approche intégrée*. L'équipe travaille également à une formation approfondie sur le risque suicidaire pour 2026-2027 et veillera à y aborder aussi la question du risque homicide, en lien avec cet énoncé du Profil des compétences générales des conseillers d'orientation. L'objectif est de mieux outiller les membres face aux situations cliniques complexes susceptibles d'être rencontrées dans leur pratique, quel que soit leur milieu d'exercice.

Vigie quant à l'évolution de la pratique

Le service du développement des compétences observe de près les transformations qui touchent l'exercice de la profession et travaille à développer des outils pour accompagner les membres sur deux thématiques d'actualité. La première concerne l'intelligence artificielle en orientation — ses usages pratiques, éthiques et déontologiques — pour laquelle des ressources sont en cours d'exploration. La seconde porte sur l'évaluation auprès des clientèles présentant des enjeux de santé mentale, un besoin largement exprimé par les membres et étroitement lié aux réalités actuelles du terrain.

Supervision clinique des membres

Dans une perspective d'alignement avec le plan stratégique de l'Ordre, le service du développement des compétences se penche sur la supervision clinique comme levier de développement continu et de transfert de compétences entre les générations de praticiennes et praticiens. Plusieurs moyens sont actuellement évalués. Des travaux sont notamment déjà entamés pour la rédaction d'un guide de supervision, qui vise à définir des normes de pratique claires encadrant les différentes formes de supervision clinique, et ce, afin de répondre aux questions des membres et des personnes superviseuses, et de soutenir une pratique de qualité au sein de la profession. La possibilité de constituer un registre des personnes superviseuses, de manière à faciliter l'accès à leurs services, est par ailleurs à l'étude.

Valorisation du colloque 2025

Le montage vidéo et la mise en ligne des captations du colloque 2025 ont été complétés, rendant ainsi ces contenus accessibles aux membres qui n'ont pas pu y assister. Onze captations ont été déposées sur Espace compétence et ont généré, au cours de l'année en cours, 495 inscriptions, s'ajoutant aux personnes qui y avaient participé en direct lors du colloque tenu à Lévis. Une analyse des résultats du sondage mené auprès des participantes et participants au colloque, qui a recueilli près de 300 réponses, a également été réalisée afin de cibler les besoins en matière de formation continue et d'orienter le développement des activités à venir.

Partenariats et collaborations

Le service du développement des compétences de l'OCCOQ collabore activement avec ses homologues d'autres ordres professionnels ainsi qu'avec des organismes du domaine du développement de carrière. Ces partenariats visent à enrichir l'offre de ressources et de formation continue accessible aux membres, à mutualiser les expertises et à réduire les coûts, que ce soit par la réalisation conjointe de formations ou par l'accès aux contenus produits par les organismes partenaires.

Sur le plan interordres, le service participe à un comité réunissant les responsables du développement des compétences de plusieurs ordres, qui échangent leurs idées sur les bonnes pratiques et se partagent des ressources concrètes et des outils éprouvés sur le terrain. Il prend également part au Forum interordres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), où les responsables du développement des compétences confrontent leurs visions stratégiques et dégagent des dossiers susceptibles d'être portés en commun. Il siège par ailleurs à un comité interordres portant sur l'intelligence artificielle et ses incidences pour les ordres, le système professionnel et le public. Des échanges sont également en cours avec certains ordres aux besoins similaires en vue de concevoir des formations conjointes, une approche qui permet de réduire les frais et de faire bénéficier les membres d'expertises diversifiées.

Des collaborations avec des organismes spécialisés sont également en place. Un partenariat avec le CERIC, organisme pancanadien voué à la recherche et au développement professionnel en orientation et en développement de carrière, assure la promotion mutuelle des événements et des formations de chaque organisme. Un partenariat avec le Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ) permet quant à lui d'offrir gratuitement des cercles d'apprentissage en développement des compétences interculturelles pour les c.o. en milieu scolaire. Le service soutient enfin différentes associations du domaine du développement de carrière dans la diffusion de leurs activités de formation.

Des collaborations sont également en cours avec une diversité d'entités — ministères, comités sectoriels de main-d'œuvre, établissements scolaires, chaires de recherche, associations de travailleuses et travailleurs, entre autres — afin de relayer leurs messages auprès des c.o. Ces collaborations permettent de veiller à ce que les membres disposent de l'information la plus à jour sur le marché du travail, le système scolaire et la réalité des clientèles rencontrées en orientation.



Rôle sociétal et communications

En prolongement de sa mission de protection du public, l'Ordre déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour atteindre les objectifs de son plan d'action annuel, eux-mêmes issus des orientations de son Plan stratégique 2024-2028. Le service des communications est quant à lui encadré par une *Politique de communication*, qui définit son rôle comme suit : « (...) dispenser une expertise aux plans-conseils, stratégiques et tactiques, et coordonner la planification, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, activités et moyens de communication interne et externe ».

Les communications de l'Ordre visent à informer les membres au sujet de ses activités et à diffuser l'information et les ressources nécessaires pour que les c.o. puissent offrir des services de qualité et compétents à la population. Elles visent aussi à faire croître la confiance de la population envers le système professionnel et à augmenter la visibilité de l'Ordre, tout en renforçant positivement la perception de son apport sociétal ainsi que celui de ses membres. Les communications sont adaptées aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, représentants et représentantes politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Infolettres

De nombreuses infolettres sont envoyées aux membres tout au long de l'année. Il s'agit du moyen privilégié pour les joindre directement. Le taux d'ouverture des infolettres oscille en général entre 55 % et 65 %, ce qui est excellent et souligne leur engagement.

Communications électroniques envoyées à l'ensemble des membres

TYPES D'ENVOIS	NOMBRE
Infolettres <i>Le Correspondant</i>	14
Infolettres <i>Le Coffre à outils</i> (pour le développement des compétences)	11
Autres infolettres envoyées à l'ensemble des membres (magazine, Prix de l'Ordre, SQO, cotisation, AGA, etc.)	18
TOTAL	43

Infolettre *Le Correspondant*

L'infolettre *Le Correspondant* est diffusée aux trois semaines, sauf durant l'été et le temps des fêtes. Cette publication présente aux membres une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés et nouvelles de l'Ordre (publications, événements, changements de politiques ou de règlements, prix et distinctions, plans d'action annuels, activités inter ordres, représentations politiques et médiatiques, etc.). Cette infolettre contient également des informations provenant d'organismes et d'entreprises en tout genre susceptibles d'intéresser les c.o.

Autres envois électroniques de masse destinés à tous les membres

En plus du *Correspondant*, le point de convergence de l'ensemble des activités de l'Ordre, d'autres envois sont faits et sont consacrés à des informations plus ciblées. L'infolettre *Le Coffre à outils*, envoyée de façon régulière, permet de diffuser les activités de formation offertes par le service du Développement des compétences. Pour plus de détails, voir la section correspondante du présent rapport.

D'autres infolettres, la plupart du temps consacrées à un seul sujet, sont envoyées à l'ensemble des membres en fonction de leur importance et de leur urgence, advenant, par exemple, que l'édition suivante du Correspondant soit trop éloignée pour attendre.

À noter que d'autres messages sont envoyés uniquement à une partie des membres. Par exemple, pour les personnes inscrites à des événements comme la Journée d'accueil des nouveaux membres.

Magazine

Publié deux fois par année, à l'automne et au printemps, et accessible uniquement en version numérique depuis 2022, le magazine *L'orientation* constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Les messages de la présidente, de la directrice générale et parfois de la directrice de la pratique professionnelle offrent une vitrine à l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ en plus de traiter de grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Les chroniques des collaborateurs et collaboratrices offrent quant à elles des articles de fond sur une diversité de thématiques et d'enjeux touchant la profession (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société). La section « Portraits de c.o. » propose quant à elle une entrevue où un article met en lumière le parcours et l'expérience d'une ou d'un c.o., tandis que la section « Projets de la relève » présente des recherches effectuées par des étudiantes et étudiants en orientation, en counseling ou en développement de carrière.

En plus des deux numéros réguliers, un numéro thématique spécial sur la supervision a été publié à l'automne 2025. Ce recueil réunissait neuf articles issus des archives du magazine, publiés à l'origine entre 2009 et 2024.

Statistiques de consultation

ÉDITIONS	VUES TOTALES	NOMBRE D'UTILISATEURS.TRICES
Printemps 2025	5 700	4 203
Automne 2025	3 104	2 487
Numéro thématique sur la supervision	1 280	912

Site Web de l'Ordre

En ligne dans sa version actuelle depuis 2021, le site Web de l'Ordre cherche à mettre en lumière la diversité des besoins et des pratiques en orientation ainsi que l'expertise et les compétences des c.o. Il constitue le centre névralgique, le « point de chute » des interactions de l'Ordre avec ses différents publics ou interlocuteurs, en premier lieu, les membres et le grand public à la recherche de c.o. ou d'informations sur la profession.

L'ajout et la mise à jour des contenus demeurent un travail récurrent et se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2025-2026. La section « Actualités » est celle qui accueille les textes portant sur les nouvelles importantes et les nouveautés de l'Ordre, mais des modifications sont également apportées à toute autre page du site lorsque cela s'avère nécessaire. De façon générale, tout contenu faisant l'objet d'une mise à jour ou d'un texte d'actualité est relayé dans *Le Correspondant* et, parfois, sur les réseaux sociaux, générant ainsi une large part du trafic dans le site.



À un niveau plus technique, mentionnons que le site de l’Ordre, mais également celui de la Semaine québécoise de l’orientation comme celui du colloque ont fait l’objet d’une mise à jour majeure à l’été 2025. Si ces changements ont très peu modifié l’expérience des utilisatrices et utilisateurs, ils ont néanmoins permis de renforcer la sécurité et la stabilité de la plateforme, d’optimiser la vitesse de chargement et d’assurer la compatibilité avec les versions actuelles des technologies d’hébergement.

Quelques statistiques sur l’utilisation du site orientation.qc.ca au cours de l’exercice*

PARAMÈTRES	RÉSULTATS
Durée d’engagement moyen par utilisateur actif	2 min 35 s
Page la plus consultée (en dehors de la page d’accueil)	Répertoire des c.o. en pratique privée (12 589 vues)
Nombre d’utilisatrices et d’utilisateurs actifs	42 104
Nombre de pages vues	205 555

* Ces statistiques sont fournies à titre indicatif. En raison des paramètres de confidentialité et du choix des utilisateurs concernant l’acceptation des témoins (cookies), les données de fréquentation peuvent varier et ne représentent qu’une estimation de l’auditoire réel du site.

Réseaux sociaux

L’Ordre est présent sur Facebook, LinkedIn et Instagram. Ces médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre et interagir avec les membres, bien entendu, mais aussi avec la population en général, ainsi qu’avec toute personne susceptible d’avoir un intérêt particulier pour l’orientation. Il s’agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d’information avec d’autres organismes, permettant ainsi d’élargir ou de croiser des auditoires.

Des informations en tout genre y sont publiées. Il peut s’agir, entre autres, de publications touchant l’éthique et la déontologie, les archives du magazine, les activités et des annonces de l’Ordre, mais également des liens menant vers du contenu ou des événements susceptibles d’intéresser les membres et le public.

Facebook est la plateforme la plus utilisée par l’Ordre puisqu’on y trouve les plus grands auditoires et qu’elle permet la publication d’informations diverses et variées. LinkedIn est surtout utilisé pour les nouvelles d’ordre corporatives ou politiques, tandis que le compte Instagram, en ligne depuis mai 2024, permet de relayer à un auditoire différent certaines publications Facebook. Instagram misant surtout sur le contenu visuel, il n’est pas approprié de l’utiliser systématiquement pour toutes les publications.

Quelques statistiques sur l’utilisation des médias sociaux

PLATEFORMES	NOMBRES DE PERSONNES ABONNÉES AU 31 MARS 2026	NOMBRE DE PUBLICATIONS AU COURS DE L’EXERCICE	NOMBRE DE VUES ET IMPRESSIONS (NOMBRE TOTAL D’AFFICHAGE DE PUBLICATIONS)
Facebook	4 930	113	332 970
LinkedIn	2 273	36	42 556
Instagram	208	42	8 071

Semaine québécoise de l'orientation

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, cette initiative bénéficie d'un site Web distinct et vise traditionnellement à sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'à mettre en valeur les ressources pouvant répondre à leurs besoins. En 2025, la SQO s'est tenue du 3 au 7 novembre sous le thème « À chaque parcours, son histoire ». Cette édition visait à faire découvrir l'étendue des contextes d'intervention des c.o. et la diversité des motifs de consultation, à toutes les étapes de la vie, tout en mettant en lumière la portée humaine et concrète de la profession.

Partenariat avec Septembre éditeur

Septembre éditeur a été le partenaire principal de l'édition 2025. L'équipe a contribué aux réflexions sur la thématique et à la conception des outils promotionnels, puis a diffusé sur ses réseaux sociaux une série de publications mettant en valeur six autrices dont les textes faisaient écho au thème de la SQO.

Sept textes ont été publiés sur le blogue de l'événement, dont quatre textes originaux signés par des c.o. explorant diverses facettes de la profession, une recension mise à jour des balados consacrés à l'orientation et au développement de carrière, ainsi que deux portraits de c.o. déjà parus dans le magazine *L'orientation*.

Autres initiatives et collaborations

En marge des initiatives portées directement par l'Ordre, plusieurs membres ont contribué à enrichir la programmation. Quatre conseillères d'orientation ont signé des billets de blogue originaux explorant diverses facettes de la profession, tandis que d'autres ont organisé des activités locales qui ont été ajoutées au calendrier de l'événement sur le site de la SQO.

Promotion et diffusion

La publicité de l'événement ainsi que des activités et contenus conçus pour celui-ci s'est faite avant tout par l'entremise des réseaux sociaux et des infolettres de l'OCCOQ. Ce rayonnement a permis d'atteindre un public diversifié et de mettre en valeur la richesse de la profession auprès des jeunes et du grand public.

Quelques statistiques au sujet de la promotion et de la diffusion des contenus pendant la SQO

	RÉSULTATS
Nombre d'infolettres	2 infolettres exclusives à la SQO 1 infolettre envoyée aux partenaires 2 mentions dans <i>Le Correspondant</i> avant l'événement et 1 mention pendant celui-ci
Nombre de publications Facebook	21
Nombre de publications Instagram	14
Nombre de publications LinkedIn	3
Nombre de partages de publications par des partenaires, institutions et organismes	Au moins 44*

* Plusieurs membres ont également partagé des publications, mais, en raison de paramètres de confidentialité sur les différentes plateformes, celles-ci sont pratiquement impossibles à répertorier.



Fréquentation

Le site est surtout fréquenté pendant la SQO et dans les semaines qui précèdent l'événement mais reste très peu achalandé le reste de l'année. Il s'agit d'une situation normale, puisque le besoin de diriger les gens vers ce site reste ponctuel et uniquement lié à la tenue de la SQO.

Quelques statistiques sur l'utilisation du site de la SQO au cours de l'exercice

PARAMÈTRES	RÉSULTATS
Durée d'engagement moyen par utilisateur actif	1 min 32 s
Page la plus consultée (en dehors de la page d'accueil)	Trousse d'outils (749 vues)
Nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs actifs	1 446
Nombre de pages vues	5 074

Espace parents

Lancé à l'initiative de l'OCCOQ afin d'aider les parents à accompagner leurs jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle, Espace parents est un site Web qui propose une foule d'outils, autant en anglais qu'en français, ainsi qu'un répertoire d'activités qui contribuent à éclairer les jeunes et leurs parents. Le site est administré par Mireille Moisan, c.o., qui répond également aux nombreuses questions envoyées par les parents au moyen d'un formulaire de contact, dans un délai de 48 heures. Si la majorité du contenu est permanente et ne nécessite pas de mise à jour fréquente, des actualités en lien avec la mission du site sont publiées sur sa page d'accueil tout au long de l'année.

Au cours de l'exercice, deux subventions reçues du ministère de l'Éducation et du Secrétariat à la condition féminine ont rendu possibles plusieurs initiatives présentées ci-dessous.

Contenu sur les stéréotypes de genre

L'Ordre a développé du contenu visant à sensibiliser les jeunes et à outiller les parents en matière de diversification des choix scolaires et professionnels, en cohérence avec la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une nouvelle section, accessible par le truchement d'un onglet dédié, a ainsi été créée pour accueillir des contenus écrits, audio et vidéo, ainsi que des activités interactives destinées aux jeunes et aux parents, pouvant notamment être intégrées aux cours d'orientation scolaire et professionnelle (COSP).

Promotion

La promotion du site Espace parents revient quelques fois par année par l'entremise des médias sociaux et dans les infolettres de l'Ordre. Un dépliant promotionnel, dont le contenu a été mis à jour pour refléter les ajouts au site depuis sa première impression en 2018, a par ailleurs été réimprimé et sera distribué aux membres afin de faire la promotion du site auprès de sa clientèle. Finalement, une campagne sur les réseaux sociaux a été confiée à l'agence AB Marketing dans le but de mieux faire connaître le site auprès des parents d'élèves du secondaire et du collégial. Au moment de la rédaction de ce rapport, la planification était en cours en vue d'un déploiement à la rentrée 2026.

Capsules vidéo

Une dizaine de capsules vidéo ont été produites et intégrées à autant de pages du site. Chacune met en scène un avatar animé qui présente oralement le contenu de la page, offrant une alternative à la lecture pour les parents qui s'approprient plus facilement l'information à l'écoute. Cette initiative vise à rendre le site accessible au plus grand nombre.

Fréquentation

Une analyse des statistiques de fréquentation montre que les besoins des parents touchent principalement les choix de cours au secondaire et des questions spécifiques liées à la clientèle issue de l'immigration.

Quelques statistiques sur l'utilisation du site Espace parents au cours de l'exercice

PARAMÈTRES	RÉSULTATS
Durée d'engagement moyen par utilisateur actif	1 min 24 s
Page la plus consultée (en dehors de la page d'accueil)	Le système scolaire au Québec (1 115 vues)
Nombre d'utilisatrices et utilisateurs actifs	8 143
Nombre de pages vues	21 996

Campagne de positionnement de la profession

La profession de conseillère et de conseiller d'orientation souffre depuis longtemps d'une notoriété insuffisante et de perceptions erronées dans la population. Pour y remédier, l'Ordre a amorcé cette année une démarche structurée visant à redéfinir le positionnement public de la profession et à préparer une campagne visant à mieux faire connaître la valeur et l'étendue de l'expertise des c.o. Cette démarche a d'abord pris la forme d'une réflexion interne, alimentée notamment par des échanges avec des collègues d'autres ordres professionnels afin de tirer profit d'expériences similaires. C'est fort de ces apprentissages que l'Ordre a ensuite rencontré plusieurs firmes spécialisées dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux, au terme duquel il a retenu les services de l'agence sept24, dont l'expertise en promotion et sensibilisation auprès du grand public correspondait étroitement aux besoins du mandat.

La démarche proposée par sept24 s'articule en quatre phases qui seront réalisées en 2026-2027 : audit des perceptions, développement de la stratégie, création du concept de campagne et activation. Une première rencontre de travail a eu lieu à la fin mars pour lancer la collaboration. La campagne elle-même, du moins le premier volet, sera déployée au cours de la prochaine année.

Médias et relations publiques

La pratique des membres de l'OCCOQ s'adapte continuellement à l'évolution des enjeux sociaux, économiques et politiques de la société : l'Ordre doit harmoniser son action à cette évolution afin de réaliser sa mission de protection du public avec la plus grande rigueur. Cette mission s'articule autour des questions de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation offerts à la population. Elle engage donc une présence constante de l'Ordre dans les espaces médiatiques et politiques, qui prend la forme de prises de position publiques, d'entrevues dans les médias, de publications diverses et de participations à des consultations publiques.

Mentionnons aussi que les communications avec des représentants politiques du gouvernement se font sur une base régulière. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction générale et de la présidence de l'Ordre.



Entrevues accordées par la présidente Caroline Dufour

- *La Presse* : « Intelligence artificielle et marché du travail, Comment faire face aux changements ? » (21 sept. 2025).
- *EST MÉDIA Montréal* : « Les formations d'avenir : entre passions et besoins du marché » (27 sept. 2025).
- *Les Affaires* : « Les conseillers en orientation doivent gérer les craintes de leurs clients sur l'IA » (nov. 2025).
- Colloque virtuel du CIQ : panéliste invitée pour le thème « Clientèles vulnérables : de la compréhension à la proactivité » (11 déc. 2025).

Principales actions de représentations politiques et stratégiques

Dossiers législatifs et réglementaires liés à la santé mentale

La présidente de l'Ordre a participé à plusieurs rencontres stratégiques portant sur les projets de loi 112 et 15, dans le but de mettre en valeur l'expertise des conseillères et conseillers d'orientation en matière de counseling. Dans cette perspective, un mémoire a été déposé à l'Assemblée nationale afin de contribuer à la réflexion des parlementaires sur la distinction essentielle entre le counseling et la psychothérapie. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'opérationnalisation du projet de loi 67, visant à cerner les obstacles à sa mise en œuvre optimale et à soutenir l'amélioration de l'accès au diagnostic des troubles mentaux.

Consolidation des relations partenariales

Conformément aux objectifs de la planification stratégique 2024-2028, la présidente de l'Ordre a rencontré des acteurs clés afin de favoriser l'accès à des services d'orientation, de counseling et d'intervention psychosociale. Elle s'est notamment entretenue avec l'Office des professions, des représentantes et représentants ministériels (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration), des ordres du secteur de la santé mentale et des relations humaines, des associations (dont l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie), ainsi que divers partenaires sectoriels. Ces échanges visaient

à renforcer la collaboration, à faire valoir la contribution des conseillères et conseillers d'orientation et à mieux positionner la profession dans les travaux liés à l'organisation des services en santé.

Tables de collaboration entre les ordres

La présidente de l'Ordre a participé aux rencontres régulières de collaboration interprofessionnelle ayant pour objectif de favoriser les échanges et la concertation entre les ordres membres et avec les instances ou partenaires, sur des enjeux de protection du public ou propres au secteur de pratique. Il s'agit des assemblées des membres du Conseil interprofessionnel du Québec, de la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines, de la Table des ordres en éducation et de la Table sectorielle de la santé et des relations humaines.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026



Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants	72
Résultats	74
Évolution de l'actif net.....	75
Situation financière	76
Flux de trésorerie	77
Notes complémentaires.....	78
Renseignements complémentaires	84

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de

L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne

comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de livrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit, et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michel Poirier,
CPA auditeur

Vaudreuil-Dorion
Le 13 juin 2026

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2026

	Budget	2026	2025
Produits			
Cotisations annuelles	1 656 000 \$	1 666 182 \$	1 631 803 \$
Admission et équivalences	54 846	86 745	46 200
Vente de biens et de services	134 570	79 402	82 330
Formation continue et colloque (note 4)	421 635	532 410	193 651
Subventions (note 5)	186 109	140 241	51 943
Intérêts (note 6)	40 000	55 984	53 798
Ristourne du fonds d'assurance responsabilité	15 000	19 760	22 109
Divers	4 141	7 276	7 733
	2 512 301	2 588 000	2 089 567
Charges			
Inspection professionnelle (annexe A)	372 609	317 116	401 655
Bureau du syndic (annexe B)	369 070	199 157	294 291
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	86 866	99 274	86 901
Formation continue, colloque et PSO (annexe D)	798 345	754 606	463 296
Communications, Espace parent et SQO (annexe E)	461 813	466 630	371 352
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	159 744	146 858	135 145
Admission et équivalences (annexe G)	178 614	184 572	174 041
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	13 061	2 276	18 648
Conseil de discipline (annexe I)	28 733	68 009	–
Conseil interprofessionnel du Québec	11 550	11 550	22 619
	2 480 405	2 250 048	1 967 948
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	31 896 \$	337 952 \$	121 619 \$



Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2026 Total	2025 Total
Solde au début	273 098 \$	31 436 \$	233 263 \$	254 441 \$	792 238 \$	670 619 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 514	(27 031)	26 682	334 787	337 952	121 619
Variation nette des immobilisations	–	15 831	–	(15 831)	–	–
Solde à la fin	276 612 \$	20 236 \$	259 945 \$	573 397	\$ 1 130 190 \$	792 238 \$

Situation financière

Au 31 mars 2026

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	469 277 \$	243 909 \$
Placements temporaires (note 7)	2 307 458	2 381 672
Débiteurs (note 8)	38 748	37 905
Charges payées d'avance	9 588	96 064
À recevoir du fonds d'assurance responsabilité, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	–	38 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	89 328	107 222
	2 914 399	2 904 772
Placements (note 9)	427 469	415 030
Frais de colloque payés d'avance	10 000	10 000
Immobilisations (note 10)	20 236	25 036
Actifs incorporels (note 11)	–	6 400
	3 372 104 \$	3 361 238 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 12)	581 804 \$	567 619 \$
Produits et contributions reportés	1 618 105	1 875 772
Apports reportés (note 13)	42 005	87 609
À payer au fonds d'administration, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	–	38 000
	2 241 914	2 569 000
Actif net		
Fonds de réserve	276 612	273 098
Fonds des immobilisations	20 236	31 436
Fonds d'assurance responsabilité	259 945	233 263
Fonds d'administration	573 397	254 441
	1 130 190	792 238
Engagements contractuels (note 14)	3 372 104 \$	3 361 238 \$

Pour le conseil d'administration,

Caroline Dufour, c.o.,
administratrice

Jean-Pierre Cormier, c.o.,
administrateur



Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	337 952 \$	121 619 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	20 631	11 493
Amortissement des actifs incorporels	6 400	12 064
	364 983	145 176
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(157 849)	337 245
	207 134	482 421
Activités d'investissement		
Variation nette des placements temporaires	5 455	(33 130)
Acquisition d'immobilisations	(15 831)	(23 036)
	(10 376)	(56 166)
Activités de financement		
Subventions encaissées	91 000	93 700
Subventions constatées à titre de produit	(136 604)	(50 143)
	(45 604)	43 557
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	151 154	469 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 625 581	2 155 769
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 776 735 \$	2 625 581 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	469 277 \$	243 909 \$
Placements temporaires	2 307 458	2 381 672
	2 776 735 \$	2 625 581 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2026

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par la Société d'assurance Beneva inc. en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre, en vertu de l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les biens ou les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.



Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des services. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

PÉRIODES	
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Actifs incorporels

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède

pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut pas utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des crédeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration.

4. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années impaires.

5. Subventions

	2026	2025
Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur		
Planification des services d'orientation	52 675 \$	27 409 \$
Espace parents – communauté virtuelle	83 928	22 734
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 638	1 800
	140 241 \$	51 943 \$

6. Ventilation des revenus d'intérêts

	2026	2025
Fonds d'administration	45 548 \$	43 870 \$
Fonds de réserve	3 514	3 703
Fonds d'assurance responsabilité	6 922	6 225
	55 984 \$	53 798 \$

7. Placements temporaires

	2026	2025
Fonds de trésorerie	2 307 458 \$	2 381 672 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 2,50 % rachetables en tout temps.

8. Débiteurs

	2026	2025
Clients	9 548 \$	8 357 \$
Intérêts courus	9 440	7 439
Ristourne – Fonds de stabilisation	19 760	22 109
	38 748 \$	37 905 \$

9. Placements

	2026	2025
Dépôts à terme, taux de 2,90 % à 4,60 %, échéant à différentes dates jusqu'en juillet 2030 (Fonds de réserve)	276 612 \$	273 098 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de la Société d'assurance Beneva inc., portant intérêt à un taux variable	240 185	249 154
	516 797	522 252
Placements réalisables au cours du prochain exercice, ET du 6 au 31 mars 2026 (ET du 3 au 31 mars 2025)	89 328	107 222
	427 469 \$	415 030 \$

Les encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2027	89 328 \$
2028	80 062
2029	–
2030	–
2031	107 222
	276 612 \$

10. Immobilisations

		2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	117 303 \$	114 730 \$	2 573 \$	5 524 \$
Équipement informatique	163 105	152 867	10 238	4 898
Améliorations locatives	17 973	10 548	7 425	14 614
	298 381 \$	278 145 \$	20 236 \$	25 036 \$

11. Actifs incorporels

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Web	60 320 \$	60 320 \$	— \$
			6 400 \$

12. Crédoiteurs

	2026	2025
Fournisseurs	50 031 \$	23 351 \$
Charges courues	27 472	23 727
Salaires et vacances à payer	93 724	78 768
Taxes à la consommation	229 175	276 028
Déductions à la source	5 167	893
Office des professions du Québec	98 066	86 838
Assurances professionnelles	78 169	78 014
	581 804 \$	567 619 \$

Au 31 mars 2026, les sommes à remettre à l'État totalisent 234 342 \$ (276 921 \$ au 31 mars 2025).

13. Apports reportés

	2026	2025
Solde au début	87 609 \$	44 052 \$
Encaissements de l'exercice	91 000	93 700
Constatés à titre de produits	(136 604)	(50 143)
Solde à la fin	42 005 \$	87 609 \$

14. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 782 802 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	183 544 \$
2028	184 343
2029	179 706
2030	182 984
2031	52 225
	782 802 \$



Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 453 928 \$ au 31 mars 2026.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2026 est de 14 224 \$, dont 3 556 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027, payable en 16 versements trimestriels de 889 \$, échéant en janvier 2030.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2026 est de 18 150 \$, dont 10 275 \$ sont payables durant l'exercice se terminant le 31 mars 2027, échéant en décembre 2027.

Tableau des membres

L'Ordre a signé un contrat pour la gestion du tableau des membres et de soutien en ligne. Le solde de l'engagement au 31 mars 2026 est de 296 500 \$, payable en quatre versements annuels variant entre 72 250 \$ et 76 000 \$, échéant en mars 2030.

15. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins Assurance Vie - Santé-Retraite.

La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élèvent à 44 909 \$ et 2 050 \$ (46 469 \$ et 1 760 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025) respectivement.

16. Rémunération du conseil d'administration

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 321 \$ (161 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions des comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

17. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-dessous.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque, qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	Budget	2026	2025
Annexe A : Inspection professionnelle			
Salaires	224 463 \$	177 716 \$	212 559 \$
Charges sociales	34 226	30 590	33 351
Perfectionnement	2 200	2 000	1 676
Honoraires	12 000	14 978	17 673
Frais légaux	2 000	1 125	–
Déplacements et représentation	3 800	3 856	1 677
Frais de réunion	5 600	4 883	4 532
Programmation et site Web	1 000	–	1 793
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	87 320	81 968	128 394
	372 609 \$	317 116 \$	401 655 \$

Annexe B : Bureau du syndic

Salaires	195 402 \$	125 601 \$	134 536 \$
Charges sociales	23 677	15 502	15 691
Locaux	–	230	–
Perfectionnement	4 000	1 993	2 150
Honoraires	15 000	805	31 842
Déplacements et représentation	4 000	2 319	1 734
Frais de réunion	500	34	–
Frais légaux	40 000	1 195	14 264
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	86 491	51 478	94 074
	369 070 \$	199 157 \$	294 291 \$



	Budget	2026	2025
Annexe C : Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession			
Salaires	50 447 \$	59 654 \$	52 193 \$
Charges sociales	8 062	8 960	6 929
Honoraires	7 000	5 000	–
Frais légaux	1 000	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	20 357	25 660	27 779
	86 866 \$	99 274 \$	86 901 \$

Annexe D : Formation continue, colloque et PSO

Salaires	126 839 \$	122 669 \$	117 696 \$
Charges sociales	20 040	19 258	19 522
Poste et messagerie	–	350	–
Déplacements	2 000	142	4 956
Colloque	251 935	252 135	–
Honoraires	138 840	104 218	87 498
Promotion et publicité	11 100	5 925	8 485
Location et perfectionnement	2 500	2 180	23 859
Frais de réunion	1 000	1 429	10 437
Plateforme Espace compétence	57 000	51 250	51 507
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	187 091	195 050	139 336
	798 345 \$	754 606 \$	463 296 \$

Annexe E : Communications

Salaires	224 918 \$	231 923 \$	204 480 \$
Charges sociales	37 704	36 318	35 732
Déplacements et représentation	3 000	2 654	2 077
Réunion	1 200	–	474
Promotion et publicité	51 000	47 114	6 253
Programmation et maintien du site Web	11 500	14 087	2 803
Perfectionnement	1 000	565	826
Honoraires	23 266	13 355	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	108 225	120 614	118 707
	461 813 \$	466 630 \$	371 352 \$

	Budget	2026	2025
Annexe F : Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités			
Salaires	41 198 \$	41 092 \$	39 952 \$
Poste et messagerie	5 000	4 146	1 890
Charges sociales	7 110	6 001	6 296
Honoraires	16 200	15 750	12 550
Perfectionnement	2 000	5 118	1 655
Déplacements et représentation	16 000	10 722	8 276
Frais corporatifs	30 800	25 438	21 325
Frais légaux	–	631	–
Programmation et maintien du site Web	4 000	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	37 436	37 960	43 201
	159 744 \$	146 858 \$	135 145 \$

Annexe G : Admission et équivalences

Salaires	91 190 \$	104 410 \$	92 231 \$
Charges sociales	14 195	16 446	14 324
Poste et messagerie	500	297	–
Honoraires	15 000	8 314	2 688
Déplacements et représentation	1 871	388	450
Réunion	8 500	5 763	7 749
Perfectionnement	4 500	1 021	965
Frais légaux	1 000	225	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	41 858	47 708	55 634
	178 614 \$	184 572 \$	174 041 \$

Annexe H : Répression des infractions commises par des non-membres

Honoraires	10 000 \$	1 688 \$	12 687 \$
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	3 061	588	5 961
	13 061 \$	2 276 \$	18 648 \$

Annexe I : Conseil de discipline

Salaires	– \$	8 187 \$	– \$
Charges sociales	–	1 010	–
Frais légaux	20 000	32 100	–
Frais de réunion	2 000	248	–
Honoraires	–	8 885	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	6 733	17 579	–
	28 733 \$	68 009 \$	– \$



	Budget	2026	2025
Annexe J : Autres charges			
Salaires	255 023 \$	245 978 \$	272 308 \$
Charges sociales	39 884	36 029	41 074
Déplacements et représentation	3 000	905	3 258
Perfectionnement	2 500	2 371	3 707
Honoraires	11 000	19 149	22 561
Loyer et aménagements	110 200	110 139	108 319
Assurances	3 000	2 807	2 773
Impression	2 000	1 949	1 984
Poste et messagerie	700	697	508
Télécommunications	4 000	3 806	4 549
Entretien et équipement de bureau	38 000	41 827	34 411
Programmation et maintien du site Web	21 000	15 139	20 723
Fournitures de bureau	3 000	4 373	2 450
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	45 000	47 048	50 767
Divers	2 000	2 988	3 229
Frais légaux	7 500	5 301	7 706
Frais de réunion	5 000	3 736	3 028
Cotisations à d'autres associations	6 259	6 259	5 874
Abonnements et documentation	1 200	1 073	300
Amortissement du matériel informatique	6 777	10 491	6 607
Amortissement du site Web	6 400	6 400	12 064
Amortissement du mobilier et équipement	1 534	2 951	1 527
Amortissement des améliorations locatives	3 595	7 189	3 359
	578 572	578 605	613 086

Répartition des charges d'administration

Inspection professionnelle (annexe A)	(87 320)	(81 968)	(128 394)
Bureau du syndic (annexe B)	(86 491)	(51 478)	(94 074)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	(20 357)	(25 660)	(27 779)
Formation continue, colloque et PSO (annexe D)	(187 091)	(195 050)	(139 336)
Communications, Espace parents et SQO (annexe E)	(108 225)	(120 614)	(118 707)
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	(37 436)	(37 960)	(43 201)
Admission et équivalences (annexe G)	(41 858)	(47 708)	(55 634)
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	(3 061)	(588)	(5 961)
Conseil de discipline (annexe I)	(6 733)	(17 579)	–
	(578 572) \$	(578 605) \$	(613 086) \$



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643

www.orientation.qc.ca